

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

<b>NOTICE DE LA REVUE</b>	
<b>Auteur(s) ou collectivité(s)</b>	<b>Auteur collectif - Revue</b>
<b>Auteur(s) secondaire(s)</b>	<b>Gastine, Louis (1868-1935)</b>
<b>Titre</b>	<b>La Photographie française : revue mensuelle illustrée des applications de la photographie à la science à l'art et à l'industrie</b>
<b>Adresse</b>	<b>Paris : La photographie française [Direction et Administration], 1889-1906</b>
<b>Nombre de volumes</b>	<b>93</b>
<b>Cote</b>	<b>CNAM-BIB P 980</b>
<b>Sujet(s)</b>	<b>Photographie Périodiques</b>
<b>Note</b>	<b>Les neuf premières années ainsi que les numéros de mai à août de 1905 sont manquants dans notre collection.</b>
<b>Permalien</b>	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?P980">https://cnum.cnam.fr/redir?P980</a>
<b>LISTE DES VOLUMES</b>	
	<a href="#">10e année. N. 1. 25 janvier 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 2. 25 février 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 3. 25 mars au 25 avril 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 4. 25 avril au 25 mai 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 5. 1er juin 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 6. 1er juillet 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 7. 1er août 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 8. 1er septembre 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 9. 1er octobre 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 10. 1er novembre 1898</a>
	<a href="#">10e année. N. 11. 1er décembre 1898</a>
	<a href="#">11e année. N. 12. 1er janvier 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 13. 1er février 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 14. 1er mars 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 15. 1er avril 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 16. 1er mai 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 17. 1er juin 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 18. 1er juillet 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 19. 1er août 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 20. 1er septembre 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 21. 1er octobre 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 22. 1er novembre 1899</a>
	<a href="#">11e année. N. 23/24. 1er décembre 1899</a>
	<a href="#">12e année. N. 25. 1er janvier 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 26. 1er février 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 27. 1er mars 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 28. 1er avril 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 29. 1er mai 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 30. 1er juin 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 31. 1er juillet 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 32. 1er août 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 33. 1er septembre 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 34. 1er octobre 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 35. 1er novembre 1900</a>
	<a href="#">12e année. N. 36. 1er décembre 1900</a>
	<a href="#">13e année. N. 37. 1er janvier 1901</a>
	<a href="#">13e année. N. 38. 1er février 1901</a>
	<a href="#">13e année. N. 39. 1er mars 1901</a>

	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 1. Avril 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 2-3. Mai-juin 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 4. Juillet 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 5. Août 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 6. Septembre 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 7. Octobre 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 8. Novembre 1901</a>
	<a href="#">13e année. Nouvelle série. N. 9. Décembre 1901</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 10. Janvier 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 11. Février 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 12. Mars 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 13. Avril 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 14. Mai 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 15. Juin 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 16. Juillet 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 17. Août 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 18. Septembre 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 19. Octobre 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 20. Novembre 1902</a>
	<a href="#">14e année. Nouvelle série. N. 21. Décembre 1902</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 22. Janvier 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 23. Février 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 24. Mars 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 25. Avril 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 26. Mai 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 27. Juin 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 28. Juillet 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 29. Août 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 30. Septembre 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 31. Octobre 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 32. Novembre 1903</a>
	<a href="#">15e année. Nouvelle série. N. 33. Décembre 1903</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 34. Janvier 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 35. Février 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 36. Mars 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 37. Avril 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 38. Mai 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 39. Juin 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 40. Juillet 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 41. Août 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 42. Septembre 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 43. Octobre 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 44. Novembre 1904</a>
	<a href="#">16e année. Nouvelle série. N. 45. Décembre 1904</a>
	<a href="#">17e année. Nouvelle série. N. 46. Janvier 1905</a>
	<a href="#">17e année. Nouvelle série. N. 47. Février 1905</a>
	<a href="#">17e année. Nouvelle série. N. 48. Mars 1905</a>
	<a href="#">17e année. Nouvelle série. N. 49. Avril 1905</a>
	<a href="#">17e année. Série nouvelle. N. 3. Septembre 1905</a>
	<a href="#">17e année. Série nouvelle. N. 4. Octobre 1905</a>
	<a href="#">17e année. Série nouvelle. N. 5. Novembre 1905</a>
	<a href="#">17e année. Série nouvelle. N. 6. Décembre 1905</a>
<b>VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	<a href="#">18e année. Série nouvelle. N. 7. Janvier 1906</a>
	<a href="#">18e année. Série nouvelle. N. 8. Février 1906</a>

<b>NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	

<b>Auteur(s) secondaire(s) volume</b>	<b>Gastine, Louis (1868-1935)</b>
<b>Titre</b>	<b>La Photographie française : revue mensuelle illustrée des applications de la photographie à la science à l'art et à l'industrie</b>
<b>Volume</b>	<b><a href="#">18e année.Série nouvelle. N. 7. Janvier 1906</a></b>
<b>Adresse</b>	<b>Puteaux-sur-Seine : Prieur &amp; Dubois &amp; Cie imprimeurs-éditeurs, 1906</b>
<b>Collation</b>	<b>1 vol. ([4]-32-8 p.) ; 27 cm</b>
<b>Nombre de vues</b>	<b>52</b>
<b>Cote</b>	<b>CNAM-BIB P 980 (92)</b>
<b>Sujet(s)</b>	<b>Photographie Périodiques</b>
<b>Thématique(s)</b>	<b>Technologies de l'information et de la communication</b>
<b>Typologie</b>	<b>Revue</b>
<b>Langue</b>	<b>Français</b>
<b>Date de mise en ligne</b>	<b>26/05/2026</b>
<b>Date de génération du PDF</b>	<b>26/05/2026</b>
<b>Recherche plein texte</b>	<b>Disponible</b>
<b>Permalien</b>	<b><a href="https://cnum.cnam.fr/redir?P980.92">https://cnum.cnam.fr/redir?P980.92</a></b>

# la Photographie Française

## RÉDACTION

12, Place de Vaugirard (XV<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE 709-84

## ADMINISTRATION

13, Rue Delarivière-Lefoullon

PUTEAUX-SUR-SEINE

## DÉPOT GÉNÉRAL POUR PARIS

Vente au N° et Réassortiments

LIBRAIRIE C. REINWALD

SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS

15, Rue des Saussaies.

REVUE MENSUELLE  
ILLUSTRÉE  
EN NOIR  
ET EN COULEURS

Directeur :

LOUIS GASTINE

Secrétaire de la Rédaction :

MARC LANGLAIS

Le Numéro : 0 fr. 75 net.

Sommaire au verso.

PRIEUR & DUBOIS & C<sup>ie</sup> Imprimeurs-Éditeurs

26, Rue de la République, PUTEAUX-S-SEINE

DÉPOSÉ

## SOMMAIRE

Laussedat. — Le Relevé des Monuments historiques d'après leurs Photographies . . . . .	1
L. D. — 2 <sup>e</sup> Exposition Internationale de la Photographie . . . . .	5
Le Pousset. — L'Actualité . . . . .	17
E. Nibel. — L'A. B. C. de la Photographie . . . . .	19
X. — La manière de faire . . . . .	27
X. — L'Invention nouvelle . . . . .	29
De Morillon. — De-ci de-là . . . . .	31



## ILLUSTRATIONS

- Georges-C. Ecalle. — *La Lettre* (Gravure et impression de Prieur et Dubois et C<sup>ie</sup>).  
 Bellieni. — *Soir d'hiver* (Gravure et impression de Prieur et Dubois et C<sup>ie</sup>).  
 Bellieni. — *Retour à la Chaumière* (Gravure et impression de Prieur et Dubois et C<sup>ie</sup>).



## CONDITIONS D'ABONNEMENTS

A " La Photographie Française "



Paris, Seine et Seine-et-Oise. 8 francs. | Départements. 9 francs. | Union postale. 12 francs

*Autres destinations : Port en sus.*

Les abonnements sont d'une année et partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat-poste, du montant net de l'un des prix ci-dessus, à l'ordre de l'Administrateur, M. H. GRAND, 13, rue Delarivière-Lefoullon, Puteaux-sur-Seine. Celles qui ne rempliraient pas ces conditions seront considérées comme nulles.

Une étiquette imprimée portant la mention : *Votre abonnement expire avec le présent numéro*, est collée sur la couverture de la Revue, pour avertir MM. LES ABONNÉS de la fin de leur abonnement. Ils sont instamment priés, à réception, de le renouveler par mandat-poste, comme ci-dessus.

A défaut, et dans les huit jours suivants, il leur sera présenté quittance par la poste, augmentée des frais de recouvrement (0 fr. 60 pour la France, autres pays, suivant tarif).

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne bande de la Revue et de 0 fr. 50.

A titre d'essai, les trois derniers numéros parus sont envoyés contre un mandat-poste à M. GRAND, au prix de : 2 fr. 25 pour Paris, 2 fr. 50 pour les Départements, 3 francs pour l'Union postale.



*Pour tout ce qui concerne la Rédaction, adresser les Communications, 12, Place de Vaugivard, Paris XV<sup>e</sup>.*

*Pour ce qui concerne l'Administration: Abonnements, Échanges, Dépôts, Annonces, adresser la correspondance à l'Administrateur, 13, Rue Delarivière-Lefoullon, Puteaux-sur-Seine.*



## Le Relevé

### DES MONUMENTS HISTORIQUES

d'après leurs Photographies (1)



En exposant, en 1839, la découverte de Daguerre à l'Académie, puis à la Chambre des Députés, Arago faisait déjà pressentir les grands services que cette invention rendrait un jour aux sciences et aux arts.

Il précisait ainsi cette suggestion dans sa *Notice sur*

*le Daguerriotype* :

« A l'inspection des premiers tableaux que M. Daguerre a fait voir au public, chacun a songé au parti qu'on aurait tiré, pendant l'expédition d'Égypte, d'un moyen de reproduction si exact et si prompt.. »

« Les images photographiques, étant soumises aux règles de la géométrie, permettront, à l'aide d'un petit nombre de données, de remonter aux dimensions exactes des parties les plus élevées, les plus inaccessibles des édifices. »

Un peu plus loin, il ajoutait :

« Nous pourrions parler de quelques idées que l'on a eues sur les moyens d'investigation que le topographe pourra emprunter à la photographie. »

Je ne crois pas nécessaire de rappeler les magnifiques et si précieux résultats, au point de vue de la géographie et de la géologie, auxquels a conduit ce dernier aperçu dans tous les pays civilisés où l'on a eu le bon esprit de mettre à profit les propriétés des photographies de paysages pour la construction des cartes.

J'en ai entretenu à diverses reprises l'Académie et je me bornerai à

(1) Communication de M. le Colonel A. Laussedat à l'Académie des Sciences.

lui signaler aujourd'hui ceux qui se rapportent à des relevés de monuments, d'après leurs photographies, à l'aide d'un petit nombre de données.

La solution du problème inverse de la perspective, à laquelle faisait ainsi allusion Arago, est aussi ancienne que la science de la perspective elle-même, et les membres de l'Institut d'Égypte l'avaient souvent appliquée sur les vues des monuments des Pharaons qu'ils dessinaient à la chambre obscure.

Nos excellents architectes sortis de l'École des Beaux-Arts, où ils ont étudié la perspective, ont toujours suivi cette tradition et, après avoir remplacé l'encombrante chambre obscure par la chambre claire si portative et plus précise, depuis assez longtemps déjà ils ont recours à la photographie dont les images sont bien plus achevées et désormais irréprochables comme exactitude.

Soit d'une façon, soit de l'autre, c'est-à-dire, dans bien des cas encore, en recourant aux longues et pénibles mesures directes, les Commissions françaises des monuments historiques ou diocésains ont fait et fait faire les relevés de la plupart de ces monuments dont les plans, coupes et élévations sont déposés dans les archives de nos Ministères, à côté des vues qui ont servi à les construire. Plusieurs publications ont même été faites d'un grand nombre de ces documents dont les dessins sont incomparables au point de vue artistique. Mais il y a encore, et il y aura pendant bien des années, des travaux semblables à exécuter soit en France, soit dans les pays célèbres aux temps passés et il est bon de savoir que les vues photographiques peuvent rendre plus de services que ceux qu'on leur a demandés jusqu'à présent chez nous, à bien peu d'exceptions près (1).

Il m'a donc semblé à propos de rappeler quelques-unes des propriétés des photographies de monuments, en montrant en même temps le parti avantageux qu'en tirent nos voisins.

« En général, avant de procéder à la restitution des dimensions réelles des objets représentés en perspective sur un tableau plan vertical, il convient de reconnaître ou de retrouver sur ce tableau la ligne d'horizon, le point de fuite principal, puis la distance du point de vue au tableau. Or, avec un appareil photographique de précision, c'est-à-dire muni d'un cercle azimutal, d'un niveau à bulle d'air et de vis de calage, ces éléments sont faciles à déterminer et peuvent même se tracer automatiquement sur les images. Si l'on ajoute à cela que, dans presque tous nos monuments, les lignes verticales et les lignes horizontales parallèles sont nombreuses, on peut prévoir que, dans la plupart des cas, la construction des points

(1) Ce serait le cas de citer certaines restitutions de monuments de l'Inde, faites par le savant voyageur Dr Gustave Le Bon, d'après leurs photographies, par une méthode stadiométrique très ingénieusement adaptée au but qu'il s'était proposé.

de repère nécessaires aux restitutions s'effectuera avec autant de facilité que d'exactitude. »

Je mets sous les yeux de l'Académie un exemple de ce genre d'opérations effectué, dès 1850, sur une vue de la caserne et du temple de Panthémont dessiné à la chambre claire. J'en ai donné un autre beaucoup plus détaillé sur une vue photographiée de l'église Santa-Maria delle Grazie, de Milan, prise dans le commerce et sur laquelle je n'avais aucun renseignement.

J'ai cependant pu y retrouver les *éléments de la perspective* mentionnés ci-dessus, d'après les points de fuite des assises de deux façades à angle droit et effectuer la restitution du plan de l'église, à l'extérieur et de ces deux façades (1).

Je cite cette dernière expérience parce que nous possédons en France des milliers d'excellentes photographies de nos monuments historiques d'après lesquelles on pourrait, au besoin, faire des restitutions analogues. Toutefois, dans la généralité des cas, les restitutions resteraient incomplètes, faute d'un nombre suffisant de vues de chaque monument prises avec les précautions nécessaires.

« Après la détermination de la distance focale qui est celle du point de vue au tableau, ces précautions consistent à choisir méthodiquement les points de vue, de façon à ne négliger aucun des détails de la construction et de l'ornementation, puis à relier entre elles les projections horizontales de ces points de vue soit par *rayonnement*, soit par *cheminement*. »

Ce sont ces précautions que prennent régulièrement les opérateurs de l'Institut des Archives des monuments (Das Denkmaler Archiv), créé à Berlin en 1885 par le Ministre des Cultes, Dr von Gossler, à l'instigation du savant architecte Dr Meydenbauer qui en est le directeur.

J'ai fait exposer quelques spécimens des photographies de la cathédrale de Bamberg que M. le Dr Meydenbauer a eu l'obligeance de m'adresser en même temps que les plans, coupes et élévations de ce beau monument, restitué d'après 59 vues du format 40<sup>cm</sup> × 40<sup>cm</sup> d'une distance focale de 0<sup>m</sup>,25, prises à l'extérieur, 77 vues prises à l'intérieur, quelques-unes avec l'axe optique dirigé verticalement, pour relever les voûtes ou les plafonds, et 29 vues de détails du format 30<sup>cm</sup> × 30<sup>cm</sup>; ce qui fait un total de 169 vues pour le même monument. Ce nombre, un peu effrayant tout d'abord, a été rarement dépassé par les opérateurs allemands (seule, la cathédrale de Strasbourg a exigé 213 vues) et, en général, il est beaucoup moins considérable.

(1) Voir cette restitution dans la galerie des arts graphiques, au Conservatoire des Arts et Métiers, ou sa réduction dans mes *Recherches sur les instruments, les méthodes et le dessin topographiques*, t. II, 1<sup>re</sup> partie. Gauthier-Villars, Paris, 1901.

Je me bornerai, pour compléter ces renseignements sommaires, à ajouter qu'avec un personnel restreint et un budget assez modeste, l'Institut des Archives des monuments a déjà relevé, de 1885 à 1905, 835 monuments dans 135 localités différentes, en Allemagne, dans les pays annexés et jusqu'à l'étranger (Athènes, Baalbeck, Constantinople, Damas, Jéricho).

A ce dernier propos, j'ai la satisfaction d'ajouter qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Le Tourneau, architecte diplômé du gouvernement, a, sur mes indications, employé depuis quelques années la méthode complète, au cours de missions qui lui ont été confiées, en Thessalie où il a relevé notamment une ancienne église de style byzantin dont la restitution a été très remarquée au Salon de 1904 et, plus récemment, à Salonique, en Albanie, en Macédoine et en Epire, d'où il a rapporté en tout 177 vues du format 13 × 18 pour 19 monuments dont les principaux ont exigé 48, 24, 17, 11 et 9 vues et les autres de 4 à 7 seulement. M. Le Tourneau est en train d'opérer, sur des épreuves convenablement agrandies, ses restitutions dont plusieurs doivent figurer au Salon de 1906.

*Addendum.* — Des agrandissements sont aussi pratiqués en Allemagne, dans un autre but. Ceux des vues de l'une des portes et de l'intérieur de la nef de la cathédrale de Bamberg, de 1<sup>m</sup>,20 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,90 de largeur, qui sont exposés, sont destinés à servir de décorations murales dans les écoles. Il en a été exécuté de 1<sup>m</sup>,80 sur 1<sup>m</sup>,50 et il est aisé de se rendre compte de l'influence que peut avoir la contemplation fréquente de ces admirables modèles d'architecture sur le goût des étudiants.

LAUSSEDAT.





## 2<sup>e</sup> Exposition Internationale de la Photographie

et des Arts, Sciences et Industries qui s'y rattachent



EN raison de l'intérêt considérable que présente la deuxième Exposition internationale de la Photographie de 1906, dont nous avons donné un exposé sommaire dans notre dernier numéro, nous publions aujourd'hui ci-après le règlement général de cette grande manifestation, dont les Comités d'organisation comprennent déjà pour les premiers groupes les personnalités les plus éminentes de France et de l'Étranger.

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

*Titre.* — Art. 1<sup>er</sup>. — La deuxième Exposition internationale de la Photographie et des Arts, Sciences et Industries qui s'y rattachent aura lieu à Paris, au Grand Palais des Champs-Élysées, du 16 juillet au 10 octobre 1906.

*Réception.* — Art. 2. — L'Exposition peut recevoir tous les objets et produits indiqués d'une façon générale dans la classification sommaire annexée au présent règlement, après avis des Comités d'admission constitués pour chaque classe suivant les dispositions du règlement intérieur.

*Demande d'admission.* — Art. 3. — Les demandes d'admission accompagnées du droit d'inscription fixé par l'article 4 suivant doivent être adressées au Commissaire général de l'Exposition (M. L. Gastine) au Grand Palais des Champs-Élysées à Paris, au plus tard le 25 avril 1906 pour la France et l'Europe et au plus tard le 5 mai 1906 pour les pays les plus éloignés (date d'expédition des demandes).

Ces demandes doivent contenir la déclaration de la qualité de l'exposant, la désignation exacte des objets ou produits à exposer et l'éten-

due de la surface demandée ainsi que l'adhésion complète au présent règlement.

Après avis des Comités d'admission de chaque classe, la Direction de l'Exposition Internationale statuera sans recours sur les classements, les refus ou admissions et l'installation, sans avoir à donner les motifs de ces décisions.

A intérêt ou mérite égal, les demandes d'admission seront examinées par ordre d'inscription d'après leurs dates d'expédition (timbres postaux).

*Droit d'inscription.* — Art. 4. — Aucune demande d'admission ne pourra être prise en considération si elle n'est accompagnée du droit d'inscription fixé à vingt francs par exposant pour chaque classe, sauf pour les exposants non patentés des groupes I (Histoire de la photographie), II (Application de la photographie aux sciences) et III (Enseignement).

Ce droit est exceptionnellement réduit à dix francs pour les amateurs photographes isolés du groupe IV (classe XIII de la classification générale).

En faveur des Sociétés et des collectivités photographiques d'amateurs, ce droit d'inscription sera exceptionnellement réduit à 2 francs par exposant pour les amateurs exposant collectivement.

En cas de refus d'admission, le montant du droit d'inscription sera remboursé au titulaire de la demande, déduction faite des frais de réexpédition.

La possession du certificat d'admission pas plus que le paiement des droits d'emplacement ne retire à la Direction la faculté de refuser d'admettre les objets ou produits qu'elle ne jugerait pas dignes ou de nature à figurer dans l'Exposition.

L'Administration se réserve le droit de faire enlever par ses agents tous ces objets ou produits dans le cas où l'exposant ne les enlèverait pas immédiatement à sa réquisition et de les placer dans un magasin de son choix aux frais, risques et périls de l'exposant.

*Décoration.* — Art. 5. — L'Administration de l'Exposition prend à sa charge la décoration générale des locaux de l'Exposition, laissant à chacun des exposants les frais d'installation et de décoration de son propre emplacement.

Elle se réserve le droit de rejeter ou de modifier aux frais de l'exposant toute installation particulière qui ne lui paraîtrait pas compatible avec les convenances générales de l'Exposition.

Les exposants qui désireront avoir des cadres, gradins ou vitrines en location devront le déclarer sur leur demande d'admission.

*Emplacements.* — Art. 6. — En compensation des frais et des travaux qui lui incombent, l'Administration de l'Exposition fixe aux prix suivants les concessions d'emplacement des exposants :

*Dans les locaux du Palais*

Emplacements pour vitrines de 1 m. de profondeur sur 3 m. de hauteur, le mètre courant . . . . .	Fr.	100 »
Emplacements pour vitrines de 1 m. de profondeur sur 3 m. de hauteur, coins de salle de 4 m <sup>2</sup> . non divisibles, le mètre carré . . . . .	Fr.	100 »
Emplacements pour vitrines de 1 m. de profondeur sur 3 m. de hauteur, coins de rangées isolées à deux façades, le mètre courant . . . . .	Fr.	125 »
Surface horizontale (sol) isolée sur 3 m. de hauteur (maximum de 4 m <sup>2</sup> ), le mètre carré . . . . .	Fr.	125 »
Emplacements adossés pour salons, le mètre carré sur 3 m. de hauteur avec un minimum de 9 m <sup>2</sup> , le mètre carré . . . . .	Fr.	125 »
Surface murale, murs et épis sur 3 m. de hauteur, le mètre courant sur cimaise (non divisible) avec un maximum de 0 m. 15 c. de saillie . . . . .	Fr.	75 »
A titre exceptionnel, et pour les amateurs isolés seulement, le mètre courant de surface murale sur cimaise, avec 3 m. de hauteur, peut être fractionnable en demi-mètre, le demi-mètre . . . . .	Fr.	40 »

Par faveur exceptionnelle, pour les amateurs isolés réunis en *collectivité*, comme pour les Sociétés d'amateurs, l'Administration pourra accorder un fractionnement encore plus réduit des surfaces murales afin de permettre aux plus modestes amateurs d'exposer. Écrire directement à l'Administration à ce sujet.

*A l'air libre*

Surface horizontale (sol), le mètre carré . . . . .	Fr.	50 »
---	-----	------

Dans les groupes I, II et III les emplacements sont concédés gratuitement aux exposants non patentés.

Art. 7. — Le recouvrement du prix des emplacements concédés ne sera effectué par l'Administration de l'Exposition que quinze jours après l'envoi à l'exposant du certificat d'admission. Mais à l'expiration de ce délai de quinzaine l'emplacement concédé sera dû par le concessionnaire admis lors même que pour une cause quelconque il renoncerait à occuper l'emplacement concédé.

A défaut de paiement, l'Administration se réserve exclusivement le

droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera utiles à la défense de ses intérêts sans aucune formalité judiciaire.

Aucun exposant ne pourra céder tout ou partie de l'emplacement qui lui aura été concédé où y permettre l'exposition d'autres objets que les siens ni faire aucune publicité en dehors de celle de son exposition dans son emplacement.

*Installations spéciales.* — Art. 8. — L'eau, le gaz, la lumière électrique et la force motrice nécessaires aux exposants leur seront fournis sur leur demande et à leurs frais par les entrepreneurs concessionnaires de l'Etat, aux conditions ordinaires de leurs polices (l'Administration décline toute responsabilité à cet égard) ; ils devront, à cet effet porter toutes les indications utiles sur leurs demandes d'admission.

L'éclairage des salons et îlots isolés est obligatoire pour les exposants et sera établi à leurs frais s'il y a lieu.

Les exposants dont les installations entraînent des travaux spéciaux : terrassement, assises, canalisations, etc., le déclareront dans leur demande et en indiqueront l'importance. Ces travaux seront exécutés sous la surveillance de l'architecte du palais qui en fera un devis approximatif y compris la remise en état des lieux, pour la somme de ce devis être versée à l'avance par l'exposant à titre de cautionnement.

Art. 9. — Aucune construction particulière ne pourra être élevée par les exposants sans que les projets de construction et d'aménagement n'aient été au préalable approuvés par la Direction.

*Machines.* — Art. 10. — Les exposants de machines en mouvement ou d'objets dangereux pour le public, par leur nature ou leur disposition, devront protéger les visiteurs contre ces dangers par l'établissement de barrières suffisantes.

*Produits dangereux.* — Art. 11. — L'Administration se réserve le droit de faire retirer à toute époque les objets ou produits qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtraient dangereux, nuisibles, bruyants ou incompatibles avec le but et les convenances de l'Exposition.

*Changements.* — Art. 12. — Aucun exposant ne pourra, sans autorisation spéciale, garnir son emplacement d'objets ou de produits différents de ceux pour lesquels il aura été admis.

*Cartes postales.* — Art. 13. — Les exposants de cartes postales illustrées devront déposer, au Commissariat général, deux exemplaires de chacune des cartes qu'ils voudront exposer. L'un de ces deux exemplaires est visé par l'Administration et celui-là seul pourra être exposé ou distribué s'il y a lieu, le second exemplaire devant rester aux archives de l'Administration pour contrôle jusqu'à la fermeture de l'Exposition.

*Vente et enlèvement.* — Art. 14. — Pendant la durée entière de l'Exposition, tout objet ou produit exposé ne pourra être retiré qu'avec une autorisation de la Direction, et pour être remplacé par un autre de même nature. Le droit de vente et l'enlèvement des objets ou produits faits sur place sera l'objet d'une réglementation spéciale et de redevances déterminées par la Direction.

*Publicité.* — Art. 15. — La publicité par voie d'affiches, prospectus étalés ou distribués, etc., ne pourra être faite par chaque exposant que pour son exposition, ses produits et sur son emplacement. Les circulaires, brochures, etc., devront être soumises à la Direction et recevoir son visa, qu'elle pourra retirer si la nature ou la distribution de ces objets venait à rendre cette mesure nécessaire.

En dehors des exposants, qui pourront faire sur leur emplacement les publicités précitées, nul ne pourra distribuer, afficher ou annoncer quoi que ce soit, ni dans l'intérieur, ni aux entrées de l'Exposition sans autorisation spéciale de la Direction.

*Envois.* — Art. 16. — Les objets et produits à exposer devront parvenir, emballés s'il y a lieu, franco de tous frais, au Grand-Palais des Champs-Élysées, à Paris, du 8 au 12 juillet 1906, dernier délai. Leurs réemballage et frais de retour sont aux frais, risques et périls des exposants.

L'Administration avisera, s'il y a lieu, les exposants des réductions de tarifs qui seront consenties par les Compagnies de chemins de fer et de transports maritimes.

La Direction fera les démarches nécessaires auprès de l'Administration supérieure pour obtenir, si possible, la constitution de l'Exposition en Entrepôt et, par suite, l'entrée en franchise temporaire des droits de douane, à charge de réexportation des objets et produits de provenance étrangère destinés à l'Exposition.

Les travaux d'installation et de décoration des espaces concédés aux exposants leur incombent entièrement et devront être exécutés du 8 au 15 juillet 1906, dernier délai.

*Réfection.* — Art. 17. — Les exposants auront à supporter les dépenses de réfection que pourront entraîner leur installation soit à l'intérieur soit à l'extérieur.

*Incendie et surveillance.* — Art. 18. — Un service de police et de surveillance contre l'incendie sera organisé par l'Administration qui aura, en outre, ses gardiens particuliers ; néanmoins, elle ne pourra être rendue responsable, à aucun degré et sous aucun prétexte, des accidents de feu, de fuites, d'inondation, des vols, dégâts ou accidents quelconques qui pourraient se produire. Les exposants, par l'engagement de leur

demande d'admission et leur adhésion au présent règlement, qu'elle implique, déclarent renoncer à tout recours de ce chef contre l'Exposition.

Conformément aux prescriptions de police, toutes les installations et décorations devront être ignifugées. Cette opération sera faite aux frais des exposants et à leurs risques et périls, par les soins d'un entrepreneur agréé par la Direction.

*Assurances.* — Art. 19. — Chaque exposant devra déclarer avant l'entrée dans l'Exposition de ses objets ou produits leur valeur exacte, ainsi que celle de son installation et de sa décoration, qui seront assurées pour son compte personnel par les soins de l'Administration sans que cela puisse en quoi ce soit engager la responsabilité de celle-ci.

L'Administration fera encaisser pour le compte des Compagnies d'assurances, avant la réception des objets ou produits exposés et avant l'installation et la décoration, les primes des assurés, contre un récépissé qui fera seul foi de la déclaration de l'exposant en cas de sinistre ou d'accident.

Toute exagération dans la déclaration de la valeur des objets ou produits et de l'installation ou de la décoration exposerait son auteur à des poursuites de la part des assureurs.

Sont exclues de l'Exposition toutes les matières détonantes, fulminantes ou jugées dangereuses et de nature à incommoder le public, sauf autorisations exceptionnelles de la Direction, déterminées par le règlement intérieur. Mais ces produits ou marchandises pourront être exposés à l'état factice.

Les produits avariés pourront être exposés à l'état factice ou d'imitation.

Les appareils d'éclairage ou de chauffage, quelle que soit leur nature, ne pourront fonctionner qu'autant que l'exposant se sera conformé aux prescriptions de police en ce qui concerne l'ignifugeage et l'installation de son emplacement et qu'il justifiera en outre du visa de la Commission d'incendie.

L'Administration se réserve le droit d'interdire, nonobstant toute autorisation antérieure, l'emploi, la démonstration et le fonctionnement de ces appareils, si elle le juge utile et ce sans aucune indemnité.

*Entrées et sorties.* — Art. 20. — Aucune autorisation d'entrée des objets ou produits ne sera donnée après l'ouverture de l'Exposition et aucun objet ou produit ne pourra être enlevé pendant la durée de l'Exposition sans l'autorisation de la Direction.

Après la clôture, aucun des objets ou produits exposés, aucune des installations faites ne pourront sortir de l'Exposition que si l'exposant

est muni du laissez-passer qui lui sera délivré après l'acquit de tous les droits et frais de remise en état, dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, de force motrice, etc., etc.

L'enlèvement des objets exposés et des produits et celui des installations devront être faits par les soins des exposants ou à leurs frais et sous leur responsabilité dans un délai maximum de trois jours après la clôture de l'Exposition, à défaut de quoi l'Administration y fera procéder aux frais, risques et périls des retardataires.

*Catalogue.* — Art. 21. — L'Administration se réserve le droit exclusif de publier ou de faire publier un catalogue des objets ou produits exposés.

Les noms et raisons sociales des exposants inscrits dans le délai fixé à l'article 3, et la mention de l'ensemble des objets exposés seront inscrits gratuitement.

L'Administration ne saurait être rendue responsable des erreurs ou omissions qui pourraient se produire dans les insertions du catalogue.

*Reproduction.* — Art. 22. — Aucune photographie, aucun dessin ou croquis d'un objet exposé ne pourront être pris sans les autorisations écrites des exposants et de l'Administration, sauf des vues d'ensemble des galeries et salles par le public.

L'Administration se réserve le droit de faire prendre toutes photographies qu'elle jugera utile.

*Exposition, entretien.* — Art. 23. — Il est interdit de laisser les produits couverts pendant les heures d'ouverture de l'Exposition. Les exposants devront pourvoir à leurs frais au service d'entretien des objets exposés et de leurs emplacements, installations et décorations pendant toute la durée de l'Exposition.

*Durée de l'Exposition.* — Art. 24. — Le retard ou l'ajournement qui pourraient être apportés à l'ouverture de l'Exposition ou à sa fermeture anticipée pour cause de force majeure, avant ou après les dates fixées, ne donnera lieu à aucune demande d'indemnité soit de la part des exposants et des concessionnaires, soit de la part de l'Administration.

Art. 25. — Un règlement général d'ordre intérieur sera affiché dans l'Exposition et les exposants et les concessionnaires quelconques seront tenus de s'y conformer, ainsi qu'aux clauses et conditions que l'Administration supérieure, la Préfecture de police ou l'Administration du Grand-Palais et de la Ville de Paris pourraient imposer.

*Réclamations.* — Art. 26. — Tout exposant s'engage, en cas de contestation avec l'Administration et avant toute procédure, à soumettre ses réclamations à la Direction (Commissariat général). Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours, à partir de cette

réclamation, par lettre recommandée, serait, du consentement exprès de l'exposant, déclarée non recevable.

*Engagements.* — Art. 27. — Tout exposant déclare, par la signature de sa demande d'admission, adhérer à toutes les clauses du présent règlement et du règlement intérieur de l'Exposition et s'engage à s'y conformer en tous points.

*Fêtes, tombola, etc.* — Art. 28. — La Direction aura tous pouvoirs pour décider l'organisation de fêtes, tombolas, congrès, concours, distributions de récompenses, en un mot tout ce qui pourra contribuer à l'éclat de l'Exposition.

La Direction aura le droit de statuer sans appel sur tous les cas non prévus au présent règlement et ses décisions seront immédiatement exécutoires.

*Entrées.* — Art. 29. — Le public sera admis à visiter l'Exposition moyennant un droit d'entrée fixé, pour la journée de 10 heures du matin à 7 heures du soir, à :

1 franc par personne sauf le vendredi et jours exceptionnels ;

5 francs par personne pour certains jours exceptionnels que la Direction déterminera s'il y a lieu.

Au cas où des soirées seraient organisées, le public y serait admis moyennant un droit d'entrée qui sera fixé ultérieurement.

Art. 30. — L'Exposition sera ouverte tous les jours au public, de 10 heures du matin à 7 heures du soir. La Direction se réserve de modifier ces heures s'il y a lieu.

Art. 31. — Des cartes d'entrée permanentes ou temporaires, mais toutes rigoureusement personnelles, seront délivrées par la Direction aux exposants, à leurs agents et à toute personne dont le concours sera jugé utile ou nécessaire.

Art. 32. — Les Comités d'admission, assistés de Commissaires organisateurs, seront composés, pour chaque classe ou groupe de classes, des représentants les plus autorisés des spécialités de ces classes. Ils comprendront au minimum un président, un vice-président et un secrétaire rapporteur assistés du Commissaire organisateur nommé par la Direction.

*Jurys.* — Art. 33. — Il sera institué par le vote des exposants et par l'Administration un Jury des récompenses à distribuer pour chaque classe ou groupe de classes et ces récompenses consisteront en diplômes pour tous les exposants et en médailles ou objets d'art.

Des récompenses seront attribuées, quand il y aura lieu, aux collaborateurs des exposants, ouvriers ou employés.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

*Groupe premier* : Histoire de la photographie. — Classe 1<sup>er</sup> (unique) : Appareils et procédés, graphiques, épreuves positives et clichés négatifs, etc. (Attractions : conférences avec projections).

*Groupe II* : Application de la photographie aux sciences. — Classe II : Astrophotographie. — Classe III : Chronophotographie. — Classe IV : Géologie. — Classe V : Histoire naturelle. — Classe VI : Médecine. — Classe VII : Météorologie. — Classe VIII : Métrophotographie. — Classe IX : Photomicrographie. — Classe X : Océanographie. — Classe XI : Physique et chimie. — Classe XII : Radiographie. — Appareils et procédés, photographies, etc. (Attractions : conférences, projections, démonstration).

*Groupe III* : Enseignement. — Classe XIII : Applications de la photographie à l'enseignement et à l'éducation. — Appareils et procédés, photographies, organisations spéciales (Attractions : conférences et projections). — Classe XIV : Enseignement de la photographie. — Méthodes, appareils, modèles, photographies, organisations, installations (Attractions : conférences et projections).

*Groupe IV* : Amateurs photographes et Art photographique. — Classe XV : Amateurs photographes artistes. Ecoles française et étrangères. Collectivités et amateurs artistes isolés. — Appareils et procédés spéciaux phototypes et photocopies (Attractions : conférences et projections). — Classe XVI : Sociétés et collectivités photographiques d'amateurs. — Classe XVII : Amateurs isolés. — Classe XVIII : Musées de photographies documentaires.

*Groupe V* : Presse photographique. — Classe XIX (unique) : *Première section*. — Journaux et revues de photographie (Attraction spéciale réservée). — *Deuxième section* : Journalistes photographes.

*Groupe VI* : Photographes professionnels. — Classe XX : Photographes portraitistes. — Appareils et procédés spéciaux, photographies (Attraction spéciale réservée). — Classe XXI : Travaux pour les amateurs. — Appareils et procédés spéciaux, photographies (Attraction : exécution publique). — Classe XXII : Professionnels forains. — Appareils et procédés spéciaux, photographies (Attraction : exécution publique). — Classe XXIII : Photo-miniature. — Classe XXIV : Vitraux photographiques. — Classe XXV : Émaux photographiques. — Classe XXVI : Photographies pour les artistes. — Classe XXVII : Photo-sculpture.

*Groupe VII* : Éditions photographiques. — Classe XXVIII : Éditions photographiques d'art. — Appareils et procédés spéciaux, photo-

graphies. — Classe XXIX : Editions photographiques documentaires et pittoresques. — Classe XXX : Cartes postales illustrées (Attraction spéciale réservée).

*Groupe VIII* : Surfaces sensibles et produits photographiques. — Classe XXXI : Plaques, pellicules et papiers photographiques. — Classe XXXII : Produits photographiques.

*Groupe IX* : Appareils photographiques et accessoires. — Cl. XXXIII : Chambres noires et leurs accessoires. — Classe XXXIV : Optique photographique. — Classe XXXV : Accessoires photographiques. — Classe XXXVI : Appareils de cinématographie et leurs accessoires (Attraction spéciale réservée). — Classe XXXVII : Appareils et accessoires de projections. — Classe XXXVIII : Appareils et accessoires de stéréoscopie (Attraction spéciale réservée). — Classe XXXIX : Jouets photographiques.

*Groupe X* : Reproductions photomécaniques (Exécution publique dans toutes les classes de ce groupe). — Classe XL : Gravure de trait. — Classe XLI : Simili-gravure. — Classe XLII : Phototypie ou photocollographie. — Classe XLIII : Héliogravure. — Classe XLIV : Trichromie (Tirages en trois couleurs). — Classe XLV : Photographie rotative.

*Groupe XI* : Industries annexes de la photographie. — Classe XLVI : Produits chimiques utilisés en photographie. — Classe XLVII : Matières premières des industries photographiques. — Classe XLVIII : Outils et machines-outils employés en photographie. — Classe XLIX : Maroquinerie. — Classe L : Reliure, albums, écrins, etc. — Classe LI : Encadrement. — Classe LII : Dorure, argenture, nickelure, galvanoplastie. — Classe LIII : Meubles et décors photographiques. — Classe LIV : Mesures, balances, etc. — Classe LV : Lumières artificielles et appareils pour leur emploi : Classe LVI : Etuves, séchoirs, caloriques. — Classe LVII : Forces motrices. — Classe LVIII : Régulateurs, chronomètres. — Classe LIX : Articles de voyage, tourisme. — Classe LX : Moyens de transports individuels.

*Groupe XII* : Editions illustrées pour la photographie, Affiches. — Classe LXI : Ouvrages techniques sur la photographie. — Classe LXII : Livres illustrés par la photographie. — Périodiques illustrés par la photographie. — Journaux quotidiens illustrés par la photographie. — Classe LXIII : Catalogues illustrés par la photographie. — Affiches photographiques monochromes et polychromes.

*Groupes XIII* : Commerce photographique. — Classe LXV : Fournitures photographiques (Attraction spéciale réservée). — Classe LXV : Marchands de photographies et de cartes postales.

COMITÉ D'HONNEUR ET DE PATRONAGE

(Section française)

ALLOUARD (Henri), ✱, statuaire; président de l'Association des Parisiens de Paris.

BABELON (Ernest), ✱, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres; directeur du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

BARBIER (Léon), ✱, président du Conseil général de la Seine.

BASCHET (René), ✱, directeur du journal *l'Illustration*.

BECQUEREL, (Henri), O. ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; membre de l'Institut, Académie des sciences; professeur au Muséum et à l'École polytechnique.

BÉRARD (Alexandre), Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

BERTHELOT, G. O. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française et de l'Académie de médecine; sénateur; ancien ministre.

BINET (René), ✱, architecte.

S. A. I. LE PRINCE ROLAND BONAPARTE, président de la Société de Géographie.

BOUQUET DE LA GRYE (A.), C. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences; membre du Bureau des longitudes; hydrographe en chef de la marine.

BOURGOIS (Léon), sénateur, ancien président de la Chambre des députés, ancien président du Conseil des ministres, ministre des Affaires étrangères.

BRISSON (Adolphe), O. ✱, directeur des *Annales politiques et littéraires*.

BROUSSE (Paul), ancien président du Conseil municipal de Paris.

CAÏN (Georges), ✱, directeur du musée Carnavalet.

CASIMIR-PÉRIER, G. C. ✱, ancien président de la République.

DE CHANDÈZE, C. ✱, directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers.

CHRISTIAN (Arthur), C. ✱, I. O., G. O. ✱ ✱ ✱, ancien directeur de l'Imprimerie nationale.

COUHIN (Claude), ✱, avocat; président de l'Association des inventeurs et artistes industriels, fondée par le baron Taylor.

DETAILLE (Edouard), C. ✱, membre de l'Institut, Académie des beaux-arts.

DUJARDIN-BEAUMETZ, Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts.

ESCUDIER (Paul), conseiller municipal de Paris, ancien président du Conseil municipal.

GARIEL (Ch.-M.), C. ✱, I. Ⓢ, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Académie de médecine, président de l'Association française pour l'avancement des sciences.

GAUTHIER, D<sup>r</sup>, ancien ministre des Travaux publics.

GEFFROY (Gustave), O. ✱, critique d'art.

GERVAIS, député de la Seine.

GUIMET (Émile), O. ✱, directeur-fondateur du musée Guimet.

GUYOT (Yves), ancien ministre.

HAMY (D<sup>r</sup> Ernest), O. ✱, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles lettres; Académie de médecine; professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

HARAUCOURT (Edmond), O. ✱, I. Ⓢ, directeur du musée de Cluny.

LAUSSÉDAT (colonel Aimé), G. O. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences; directeur honoraire du Conservatoire des Arts et Métiers.

LÉAUTÉ (Henry), O. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences; professeur à l'École polytechnique.

LIPMANN (Gabriel), C. ✱, membre de l'Institut, assesseur de la Faculté des sciences de Paris.

LOEWY (Maurice), C. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences, directeur de l'Observatoire national de Paris.

MEUNIER (Stanislas), ✱, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

NIOX (M. le général), G. O. ✱, directeur du Musée de l'Armée.

PERRIER (Edmond), O. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences; Académie de médecine; directeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

PUISEUX, ✱, astronome à l'Observatoire national de Paris.

RICHTER (Charles), ✱, membre de l'Académie de médecine.

ROCHE (Jules), député de l'Ardèche, ancien ministre.

ROTY (Oscar), C. ✱, membre de l'Institut, Académie des beaux-arts.

ROUX (Émile), C. ✱, membre de l'Institut, Académie des sciences; Académie de médecine; directeur de l'Institut Pasteur.

TRÉLAT (Émile), O. ✱, ancien député; directeur de l'École spéciale d'architecture.

TROUILLOT (G.), ancien ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.







Georges-C. Escalle.

Prêtre et Dubois et C<sup>ie</sup>

LA LETTRE





# L'ACTUALITÉ



*Manipulations de photographie.* — Le cours gratuit de photographie organisé chaque année, depuis 1893, par la Société des amateurs photographes de Paris, sera remplacé en 1906 par une série de manipulations pratiques, au cours desquelles seront répétées les principales opérations photographiques.

Ces séances auront lieu, du 18 mars au 9 avril, au siège de la Société, 9, rue du Faubourg-Poissonnière. Le programme de ces manipulations sera envoyé sur demande adressée au Président.

\*  
\* \*

*Les Objectifs d'artiste* (pratique et théorie des objectifs anachromatiques), par MM. L. de PULLIGNY et C. PUYO.

Le progrès exige la spécialisation des instruments de travail et la multiplication des types : les objectifs photographiques ne sauraient échapper à cette loi.

Les perfectionnements réalisés, au cours de ces dernières années, dans la construction des systèmes optiques ont permis de doter la photographie documentaire et la photographie scientifique des combinaisons variées qui leur sont utiles. Mais la photographie artistique ou, plus simplement, la photographie d'amateurs, ne pouvait trouver dans ces instruments nouveaux les ressources particulières propres à ses besoins. Les objectifs strictement corrigés fournissent, en effet, dès qu'on sort des très petits formats, un rendu d'une précision excessive et leurs foyers trop courts n'assurent pas une perspective convenable.

Pour obtenir un rendu plus conforme à la vision esthétique, MM. Leclerc de Pulligny et C. Puyo ont eu l'idée d'utiliser, de façon raisonnée, certaines aberrations et, spécialement, l'aberration chromatique dont l'action, très particulière, a pour effet, tout en laissant subsister la fermeté du dessin, de synthétiser le rendu des êtres et des choses.

Au bout de trois années d'études théoriques et pratiques, ils ont mis au jour une série d'objectifs de composition très simple et propres, les uns à l'étude de la figure, les autres à l'étude du paysage.

L'ouvrage, *les Objectifs d'artiste* expose, avec les plus grands détails, les conclusions de ces études. Les amateurs y trouveront toutes les indications nécessaires pour choisir, à bon escient, les types qui con-

viennent aux divers genres qu'ils veulent pratiquer et pour les employer d'une façon rationnelle et sûre.

TABLE DES MATIÈRES

*Première partie* : I Définition de la photographie artistique. — II Recherche d'un objectif au rendu synthétisé. — III L'aberration chromatique. — IV La perspective. — V Objectifs pour études de figures. — VI L'objectif à paysage. — VII Corrections des objectifs. Instructions pratiques.

*Deuxième partie. Calculs* : VIII La correction chromatique. — IX Procédés de correction. — X La correction par bonnettes. — XI Le téléobjectif. — XII Correction du téléobjectif. — XIII Le téléobjectif à paysage.

\*  
\* \*

A rapprocher des considérations de notre collaborateur Le Pousset sur le *Photo-Touring-Club de France* dont notre confrère *Photo-Pêle-Mêle* est le fondateur.

Le *Touring-Club de France* compte actuellement 96.000 membres (96.080 relevé du 30 juin 1905). Détail curieux à noter : l'association comprend 5,931 médecins (relevé du Dr Léon Petit). Faut-il qu'elle soit robuste pour y résister!!

Sa situation financière (au 30 juin 1905) accuse 891.933 francs de recettes.

Sa revue mensuelle qui lui coûte 165.841 fr. 90 ne rapporte que 86.844 fr. 55. D'où déficit de 78.997 fr. 35. Un joli denier!

Enfin les frais généraux du siège social s'élèvent à la somme rondelette de 99.299 fr. 80.

Espérons pour le P. T. F. que son siège social de la rue de Richelieu lui coûtera un peu moins que cela.

En attendant, cette nouvelle fondation grandit avec une rapidité tout à fait encourageante et qui promet un beau succès. Nous le lui souhaitons très cordialement.

\*  
\* \*

Sous le titre : *Inter Photo-Club magasins*, une Association amicale vient de se former entre les Sociétés photographiques existant dans les Grands Magasins de Paris (La Samaritaine. La Belle Jardinière, Les Galeries Lafayette).

Son but est de stimuler et développer le goût de la photographie d'art en instituant des Concours communs entre les membres des Sociétés adhérentes.

LE POUSSET.



# L' A. B. C.

## de la Photographie



COMME ce modeste A. B. C. n'est pas un traité d'optique, même abrégé, nous n'entrerons pas ici dans le détail des phénomènes de physique qu'il faudrait connaître pour se rendre exactement compte de la valeur des objectifs mais nous donnerons du moins un rapide aperçu des principes essentiels qu'il importe de ne pas ignorer.

On nomme *lentille* le simple verre grossissant bombé sur les deux faces qui rappelle par sa forme la graine de ce nom quelles que soient ses dimensions : 1 centimètre ou 1 mètre de diamètre et même davantage.

Mais cette désignation générale s'applique aussi à toutes les variétés de verres d'optique dont les principales sont :

1° La lentille dont les deux faces sont bombées ou suivant le terme technique : *convexe*; dite *lentille bi-convexe*;

2° La lentille dont une seule face est bombée ou *convexe* et l'autre plate ou *plan*; dite : *lentille plan-convexe*;

3° La lentille qui affecte, en coupe, la forme d'un croissant renflé vers le centre; dite : *ménisque convergent*.

Ces trois sortes de lentilles toutes renflées vers le centre, c'est-à-dire régulièrement plus amincies au bord que vers le milieu ont la propriété de rassembler les rayons lumineux qui les traversent; d'où leur nom général de *lentilles convergentes*. L'objet qu'on examine à travers ces verres est grossi plus ou moins.

Trois autres sortes de lentilles dispersent au contraire les rayons qui les traversent et font voir plus petits les objets qu'on observe par leur intermédiaire. Ce sont des verres moins épais vers le centre que

sur les bords; ils sont régulièrement creusés du bord au milieu. Ce sont les lentilles dites *concaves*, de formes opposées aux précédentes, soit :

1° La lentille dont les deux faces sont concaves; dite : *lentille bi-concave*;

2° La lentille dont une seule face est concave et l'autre plan; dite : *lentille plan-concave*;

3° La lentille qui présente en coupe une forme de croissant plus mince au centre que sur les bords; dite : *lentille ménisque-concave* ou *ménisque-divergent*.

Voyons à présent quelle est la marche des rayons lumineux qui traversent ces diverses lentilles, car, cette marche diffère suivant les types et toute l'optique photographique a ces phénomènes pour base fondamentale.

Les rayons lumineux qui traversent une lentille peuvent être de deux sortes : 1° des rayons parallèles si la source lumineuse est très éloignée; ainsi les rayons du soleil sont considérés comme parallèles; 2° des rayons divergents, c'est-à-dire s'écartant les uns des autres à partir du foyer lumineux rapproché qui leur donne naissance. Les rayons d'une lampe, d'une bougie, d'un feu, sont des rayons divergents.

Dans le premier cas, si des rayons parallèles entre eux et parallèles à l'axe d'une lentille convergente (bi-convexe, plan convexe ou ménisque convergent), viennent frapper celle-ci, leur faisceau parallèle sera transformé, en arrière de cette lentille, en faisceau convergent; en d'autres termes : tous les rayons parallèles se rejoindront en arrière de la lentille en un point nommé *foyer principal*, qu'il est facile de déterminer, car il suffit de recevoir ce faisceau convergent sur un écran près de la lentille et de s'écartier doucement jusqu'au moment où les rayons rassemblés forment sur l'écran le point lumineux le plus brillant. C'est en ce point qu'est le foyer principal F.

Toute lentille convergente, considérée par rapport à des rayons parallèles, a donc un *foyer principal* facile à trouver par simple tâtonnement.

S'il s'agit de rayons divergents, comme ceux émis par une source lumineuse rapprochée, le phénomène diffère.

Supposons, par exemple, un foyer lumineux placé en avant de la lentille à une petite distance, plus grande néanmoins que celle du foyer principal. La lumière émise étant divergente, le point où les rayons, après avoir traversé la lentille, convergeront sur son axe, sera plus éloigné de celle-ci que le foyer principal. On nomme *foyer conjugué* ce point pour exprimer la corrélation qui existe entre la source lumineuse artificielle et le foyer conjugué car il y a un rapport constant entre ces deux points.

En effet, si la source des rayons divergents se rapprochait davantage de la lentille, sans toutefois arriver jusqu'à une distance égale à celle du foyer principal, le *foyer conjugué* en arrière de cette lentille s'écarterait davantage de celle-ci, et cela dans la même proportion que si les points de la source lumineuse et du foyer conjugué étaient intervertis.

Si le point d'émission des rayons lumineux artificiels divergents se rapprochant encore de la lentille arrivait à être exactement à une distance égale à la distance du foyer principal de cette lentille, les rayons divergents artificiels deviendraient, au delà de la lentille, parallèles et il ne pourrait plus se former, par conséquent, de foyer conjugué à aucune distance en arrière de la lentille.

Enfin, si la source lumineuse artificielle, se rapprochant encore davantage de la lentille venait à se trouver, contre elle, à une distance plus petite que celle du foyer principal, les rayons, au delà de cette lentille, resteraient divergents, quoiqu'à un degré moindre et, pour l'œil qui recevrait ces rayons, ils sembleraient partir non plus du point d'émission réel, mais d'un point beaucoup moins rapproché, situé en arrière du point d'émission réel, où convergerait leur prolongement.

Ce point d'émission apparent se nomme *foyer virtuel* et il est toujours situé du même côté de la lentille que le point d'émission des rayons.

Avec les lentilles bi-convexes, la réfraction de la lumière forme deux sortes d'images : les *images réelles* et les *images virtuelles*.

Toutes les fois qu'un objet émettant par lui-même ou par reflet des rayons lumineux est placé en avant d'une lentille convergente, au delà de son foyer principal, la lentille reproduit de l'autre côté une image renversée de cet objet; c'est l'*image réelle réduite*, qui peut être fixée sur une surface sensible photographique.

Mais cette image n'est pas toujours plus petite que l'objet : la grandeur de l'image réelle dépend de la distance qui sépare l'objet de la lentille, car si l'objet était situé *en deçà* du foyer principal son image, au lieu d'être réduite, serait amplifiée.

Tel est le principe qu'on formule en disant que les lentilles bi-convexes donnent des images réelles très petites des objets éloignés et des images très amplifiées des objets rapprochés.

En raison de ces principes, on considère en pratique photographique qu'un objet placé à une distance égale à deux fois la longueur du foyer principal donne une image de grandeur égale. En second lieu, que si l'objet visé est situé à plus de deux fois la longueur du foyer principal, l'image obtenue sera plus petite, et cela d'autant plus que cet objet s'éloignera davantage de l'objectif.

Enfin que si l'objectif est situé à moins de deux fois la longueur du foyer principal, son image sera agrandie.

Quant à la longueur du foyer, elle dépend de la combinaison et du degré de courbure des lentilles.

Toutes ces données générales s'appliquent d'ailleurs aux différents objectifs photographiques, qu'ils soient composés d'une ou de plusieurs lentilles.

Pratiquement, on obtient une appréciation assez exacte de cette distance en reproduisant derrière la lentille, sur un écran ou sur le verre dépoli de l'appareil, une image réelle de même grandeur que le sujet et en mesurant la distance qui sépare l'objet de l'écran ou du verre dépoli qui porte son image; cette distance, divisée par 4, donne approximativement la longueur du foyer principal.

Les lentilles divergentes, (*bi-concave plan concave et ménisque divergent*) au lieu de faire converger les rayons qui les traversent pour les rapprocher de l'axe principal (central) de la lentille, produisent l'effet inverse, c'est-à-dire, les dispersent.

D'après ce qui précède, on voit que les foyers ou longueurs focales des lentilles varient avec la nature des lentilles considérées, et, comme nous l'indiquerons bientôt, avec les combinaisons de plusieurs types de lentilles différentes.

Les images virtuelles des *lentilles divergentes* (seules images formées par ces lentilles) ne sont jamais retournées et sont toujours plus petites que l'objet qui les produit.

Ceci dit, passons rapidement la revue des principaux types d'objectifs composés d'une ou de plusieurs lentilles.

Pour aller du plus simple au plus compliqué, considérons d'abord l'objectif ordinaire dit : *objectif simple*.

Il est ainsi nommé parcequ'il ne comporte qu'une seule lentille. Autrefois c'était une lentille *plan convexe* tournant sa face plane vers la lumière. Plus tard ce fut un ménisque convergent dont la face concave se trouvait également vers le jour. Ces deux formes étaient assez fortement diaphragmées (voir ce mot plus loin) pour remédier aux déformations que ces lentilles auraient produites sans cette précaution.

Les objectifs simples sont encore employés pour les appareils à bas prix et les jouets photographiques; ils donnent des images passables pour la photographie documentaire et la photographie artistique vient récemment de les recommander pour des caractéristiques spéciales en vue du portrait comme nous l'expliquerons plus loin en parlant des objectifs *anachromatiques*.

Un premier perfectionnement à l'optique photographique fut apporté par la création des *objectifs simples achromatiques* qui avaient l'avantage de corriger les déformations précitées (aberration de sphéricité) et les irisations (aberration de réfrangibilité).

Ces lentilles achromatiques étaient formées de deux verres collés ensemble : une lentille plan concave et une lentille bi-convexe de même courbure, naturellement. La première lentille avait sa pose plane tournée du côté de la lumière, c'est-à-dire, en avant de l'appareil.

Mais un peu après on substitua à cette première disposition une seconde combinaison faite d'une première lentille de *flint* bi-concave et d'une seconde lentille de *crown* bi-convexe collée derrière la première.

Ces deux types subsistent encore mais ils sont plus communément remplacés par une troisième disposition d'objectif simple achromatique qui se compose d'un ménisque convergent en *crown* dont la face concave est tournée vers la lumière (avant de l'objectif) et d'un ménisque divergent en *flint* collé derrière le ménisque convergent.

Ces objectifs, qui conviennent pour la reproduction des paysages, exigent pourtant encore comme les simples lentilles uniques, non achromatiques, l'emploi des diaphragmes dont nous parlions plus haut.

Le diaphragme est un écran métallique noirci percé d'un trou rond,

Placé dans la monture de l'objectif, en avant de la lentille ou des lentilles, cet écran élimine les rayons trop obliques des faisceaux lumineux.

Nous ne considérons ici, pour simplifier, que les plus anciens diaphragmes; nous reviendrons plus loin sur cet organe pour décrire ses perfectionnements.

Suivant les cas, on utilise des diaphragmes à ouvertures plus ou moins petites dont le diamètre se calcule sur le *foyer principal* des lentilles en fractions de la longueur de ce foyer. Le diamètre du trou circulaire d'un diaphragme est ainsi le 30<sup>e</sup>, ou le 20<sup>e</sup>, ou le 10<sup>e</sup> de la longueur totale du foyer principal, ce qu'on exprime plus simplement par la formule  $f/30, f/20, f/10$ , etc.

Avec l'emploi d'un diaphragme de  $f/30$ , la combinaison de lentilles achromatiques que nous venons de décrire en dernier lieu donne des images très nettes sur une surface dont le plus grand côté peut être égal aux deux tiers de la longueur du foyer, ce qui donne pour l'angle du champ couvert 36 degrés (Vallon).

Les images ne sont pas tout à fait dépourvues de déformation, mais dans le paysage celles-ci sont peu sensibles. En outre, la rapidité de l'objectif n'est pas très grande; mais ces défauts sont compensés par la grande finesse de reproduction inhérente à ce type et surtout par l'extrême *profondeur du foyer* qui donne aux reproductions des effets de perspective précieux (1).

(1) On entend par *profondeur du foyer* la propriété que possède un objectif de mettre au point en même temps des objets placés à des distances différentes. La profondeur du foyer est *relativement* plus grande dans les objectifs à court foyer. Cette profondeur ne dépend d'ailleurs pas seulement de l'objectif, mais aussi du diaphragme employé.

Dans les objectifs simples, un autre type plus complet mais aussi d'un prix plus élevé donne encore de meilleurs résultats; c'est celui qui consiste dans la combinaison de trois lentilles. Il comprend deux variétés bien distinctes par leurs effets.

L'objectif dit *grand angulaire* parcequ'il permet l'augmentation du champ de l'objectif est ainsi formé. Il se compose de deux ménisques convergents en *crown* (le premier ayant une forte courbure) entre lesquels se place un ménisque divergent en *flint*; le tout est collé ensemble.

Dans ce type spécial le diaphragme doit être placé dans la monture de l'objectif très près du groupe des lentilles et l'angle du champ embrassé peut dépasser 90°

C'est un type qui convient donc tout particulièrement aux reproductions de vues panoramiques et de monuments qu'il faut photographier de près faute du recul nécessaire (dans une rue par exemple).

Enfin les objectifs les plus complets sont ceux qui réunissent la combinaison de deux systèmes de lentilles symétriquement opposés dont les défauts se neutralisent. Ce sont donc des objectifs doubles et par conséquent d'un prix plus élevé que les précédents.

S'ils sont relativement chers, ils conviennent en revanche pour tous les usages courants et remplacent avantageusement les diverses combinaisons plus anciennes.

Avec ce type, les diaphragmes se placent entre les deux systèmes de lentilles symétriquement opposés et les effets de distortion ou déformation (aberration sphérique) sont supprimés.

Chaque dispositif lenticulaire opposé est formé de deux lentilles ménisques convexes et concaves accolées tournant leurs faces convexes vers l'extérieur. Dans ce genre d'objectif, en rapprochant les lentilles et en modifiant leur courbure, on a établi un type dit *grand angulaire* permettant d'embrasser un angle plus grand et de photographier des objets de grande dimension lorsqu'on a peu de recul, par exemple dans les intérieurs, les monuments, etc.

L'objectif *rectilinéaire* est une autre combinaison optique spéciale appelée aussi *objectif rectilinéaire rapide* ou *aplanat*.

Dans le rectilinéaire, les ménisques convergents sont en *crown*, et leur face concave n'a qu'une faible courbure, les ménisques divergents sont en *flint*. Ces objectifs ont une grande rapidité.

En général, dans ces derniers modèles d'objectifs, plus les lentilles sont rapprochées et plus leur courbure est accentuée, plus le champ obtenu est grand; mais ces qualités sont acquises aux dépens de la rapidité, parce qu'ils doivent être plus diaphragmés.

Ainsi, dans les objectifs *grands angulaires panoramiques* ou *aplanats* (1),

(1) Composés de flint lourd (divergent) et de flint léger (convergent).







Beffert.

**SOIR D'HIVER**



Beffert.

Preis et Dubois et C<sup>ie</sup>, Paris

**RETOUR A LA CHAUMIÈRE**





avec l'emploi d'un diaphragme de  $f/20$  on couvre un angle de 90 degrés. Ce grand angle obligeant à rapprocher les lentilles et, par conséquent, leur foyer et leurs centres optiques, celles-ci deviennent d'un très petit diamètre. L'instrument qui les renferme (monture) est donc peu volumineux, très portatif, et cela, même pour les systèmes appelés à couvrir de grandes plaques.

Précieux quand il s'agit de reproduire des monuments ou des intérieurs avec peu de recul, ces objectifs ont encore un grand avantage pour la reproduction des cartes, plans, dessins, manuscrits, etc.

Les objectifs symétriques, ou doubles, à grande ouverture, conviennent aussi bien pour la reproduction des vues de paysage que pour celle des vues de monuments et pour le portrait.

Ce sont par excellence les objectifs de l'amateur qui tient à pouvoir faire approximativement tout avec un seul instrument optique.

En employant la lentille antérieure seule, on obtient une combinaison à long foyer (analogue à celle des objectifs simples décrits précédemment), très bonne à utiliser pour les paysages dans certains cas.

L'école d'art photographique est aujourd'hui très favorable à ces formes mais le système optique ainsi simplifié ou dédoublé n'est plus rectilinéaire. Le foyer se trouve augmenté du double et il devient nécessaire de diaphragmer davantage (ouverture maxima  $f/20$ ).

Dans cette revue chronologique il convient de citer encore parmi les dispositifs spéciaux d'objectif le *Globe-lens* qui couvre à peu près la même surface que le grand angulaire panoramique. Ce type modifié a conduit à l'objectif *hémisphérique* dont l'angle est moindre mais qui est plus lumineux.

L'exécution du portrait est surtout parfaitement favorisée par l'emploi d'objectifs formés de deux combinaisons de lentilles. La première est faite d'une lentille bi-convexe en *crown* collée à une lentille bi-concave en *flint* dont la face postérieure est très faiblement courbée. La seconde comporte un ménisque divergent en *flint* et une lentille bi-convexe en *crown* non collée à la précédente mais au contraire séparée d'elle par un léger intervalle. Dans ce dispositif les diaphragmes sont placés plus près de la première combinaison que de la seconde et peuvent avoir une très grande ouverture maxima ( $f 3, f 4$ ).

L'objectif à portrait a peu de profondeur de foyer; il déforme légèrement, surtout sur les bords de la plaque couverte, mais il est extrarapide et particulièrement lumineux. Les *euryscopes* à portrait sont de même nature.

Ces objectifs n'embrassent guère que 30 degrés d'angle; ils ont peu de profondeur de foyer mais ils peuvent supporter, à un angle inférieur,

une grandeur de diaphragme de  $f/3, f/4$  qui est un avantage compensant leur grand volume et leur poids, défaut très relatifs d'ailleurs, puisque ces objectifs n'ont guère de raison d'être que pour le travail d'atelier (1).

La reproduction des groupes peut être fort bien réalisée avec les objectifs symétriques à grand angle dont nous avons déjà parlé, mais elle a donné aussi lieu à la création d'un type spécial, l'*antiplanat*, formé de deux systèmes de lentilles qui se corrigent et sur lequel il n'y a pas lieu d'insister davantage.

Enfin, pour photographier des sujets placés à de grandes distances, on a imaginé plus récemment encore des *télé-objectifs*, qui sont exactement le contraire des *grands angulaires*. Ils se composent généralement d'un objectif ordinaire aplanitique et d'un système optique postérieur amplifiant l'image de cet objectif.

La monture portant l'ensemble est disposée de façon à permettre de faire varier la distance des deux éléments pour donner des grossissements différents indiqués par des échelles graduées. Il suffit donc de lire ces indications gravées extérieurement sur le tube du télé-objectif pour savoir quels sont les grossissements donnés par les divers écartements de la monture et les tirages de la chambre noire correspondant à ces grossissements.

Pour clore la série de ces dispositifs principaux, il ne nous reste plus qu'à parler des objectifs *demi grand angle*, qui tiennent le milieu entre les objectifs ordinaires et les *grands angulaires*, de telle façon que tout en embrassant un angle de 60 degrés, ils conservent la possibilité d'une ouverture de diaphragme suffisante pour l'instantané.

Les *demi grand angle* sont les objectifs particulièrement applicables aux appareils à main ou détectives, avec lesquels on exécute d'une façon moyenne *toutes les opérations* photographiques normales.

Ajoutons que pour tenter de donner à peu près satisfaction à tous les desiderata, on a imaginé de réunir sous le nom de *trousse* des séries de lentilles se vissant sur la même monture et permettant des variations de foyer plus ou moins nombreuses.

Nous n'entrons pas ici naturellement dans l'analyse des derniers objectifs créés par l'industrie optique : les *anastigmats*, les *anachromatiques*, etc., dérivés par complication ou par simplification des types précédents; il faudrait entrer pour les décrire dans des détails trop techniques et ce qui précède n'est déjà que trop ardu pour un simple A. B. C.

E. NIBEL.

(1) L'objectif à portrait est un des plus anciens objectifs photographiques, car, le principe en a été donné par Petzval de Vienne et il a été exécuté dès 1840 par Voigtlaender.

## La Manière de faire



*Photographie sur verre opale ou porcelaine.* — Le collodion est au chlorure d'argent et se prépare au moment même de son emploi, en mêlant parties égales des deux collodions suivants :

*Collodion n° 1.* — Faites dissoudre 60 grains de coton azotique dans 2 onces d'alcool et 3 onces d'éther. Mettez alors 120 grammes de nitrate d'argent finement pulvérisé dans un petit flacon contenant trois onces d'alcool : faites dissoudre au bain-marie puis versez encore chaud dans le collodion, et remuez de manière à obtenir une solution complète.

*Collodion n° 2.* — Dissolvez 22 grains de chlorure de strontium, 24 grains d'acide citrique, réduits en poudre fine, dans 4 onces d'alcool ; ajoutez 4 onces d'éther et 30 grains de coton-poudre. Ces deux solutions se conservent séparées pendant longtemps.

Il faut albuminer les plaques ; après le collodionnage il faut sécher à la lampe. Pendant l'exposition, on protège le dos de la plaque à l'aide d'un papier jaune. L'exposition dure le même temps que pour une épreuve sur papier albuminé. Pour développer l'image, on lave d'abord la plaque dans une grande quantité d'eau, puis dans une eau contenant une faible partie de vin. On vire dans un bain de 8 onces d'eau et 1 drachme de solution d'or (à la force de 1 gramme d'or par once d'eau) : cette solution doit être neutre. Enfin, après lavage, on fixe à l'hyposulfite, à raison de 1 sel pour 10 ou 12 d'eau (Cramer, de Saint-Louis, corresp. amér. du *Photogr. New.*, n° 839 ; trad. *Bull. Assoc. belge*, n° 5).

\*  
\* \*

*Développement d'un cliché trop posé.* — Lorsqu'un cliché tâté dans un vieux bain ou un bain bromure se révèle tout à coup en une image grise et monotone, s'il n'a pas été auparavant l'objet de manipulations inconsiderées, c'est qu'il présente un grand excès de pose. On opérera comme il suit :

Sortir le cliché aussitôt du bain de développement et le laver complètement sous le robinet pour arrêter l'action du révélateur.

On le place ensuite dans un bain de nitrate d'argent à 5 %. Quand la gélatine a absorbé une quantité suffisante de ce bain, c'est-à-dire au bout de quelques minutes, si l'image n'est pas suffisamment apparue, on

place le cliché bien horizontalement et on verse sur lui un mélange par parties égales, fait au moment de l'emploi des deux solutions :

1. Acide pyrogallique . . . . .	10 gr.
Alcool à 90° . . . . .	100 cc.
Nitrate d'argent. . . . .	4 gr.
2. Acide citrique. . . . .	2 gr.
Eau distillée . . . . .	200 cc.

Pour une plaque 13 × 18, il faut 25 cc. de ce mélange. Quand l'image est suffisamment vigoureuse, on lave bien la plaque, puis on la fixe comme d'habitude.

Ce procédé permet d'obtenir de bons clichés de plaques ayant subi une exposition 6 à 10 fois trop longue.

Si, au sortir de la cuvette au nitrate d'argent à 5 %, l'image était suffisamment venue, l'emploi du mélange subséquent aurait été inutile et on aurait sans plus tarder, lavé puis fixé comme d'ordinaire le cliché.

(Société photographique de Berlin).

SCHMIDT.

\*  
\* \*

*Anti-halo à préparation rapide.* — Beaucoup d'enduits anti-halo ne sèchent pas assez vite, ou s'ils sèchent trop vite, ils s'écaillent. En voici un préconisé par M. Garbe, qui donne d'excellents résultats :

Eau . . . . .	70 cc.
Alcool . . . . .	30 —
Sel ammoniac . . . . .	6 gr.
Dextrine . . . . .	100 —
Noir de fumée . . . . .	12 —
Thymol. . . . .	0 gr. 20

L'alcool active le séchage, il suffit d'une demi-heure environ; le sel ammoniac empêche l'écaillage et le thymol assure la conservation. La dextrine est exactement soluble dans le mélange d'eau et d'alcool indiqué.

(La Provence sportive).

L. C...





ous rappelons à nos lecteurs que sous le titre de : *Sténodoses Lumière*, la Société Lumière a lancé récemment des capsules d'étain hermétiquement closes renfermant des produits photographiques purs en poudre, qui sont préservés de l'air, de la lumière et de l'humidité. Leur transport est facile, chacune d'elles renferme la dose pour 50 ou 100 cc' de bain, ce qui permet de ne préparer chaque fois que la quantité strictement nécessaire; elles suppriment l'emploi de la balance et rendront de très grands services en voyage. Une brochure élégante qu'il suffit de demander à la Société Lumière où à l'un de ses dépositaires, contient un formulaire très complet pour l'emploi des sténodoses.

*Un nouveau papier artistique.* — Un grand nombre de photographes s'efforcent de trouver les plus heureux moyens pour réaliser des teintes harmonieuses et des valeurs variées dans les épreuves positives.

Le papier « Angelo Sépia-Platine » produit des résultats vraiment très remarquables. C'est pour cette raison qu'il jouit d'une grande popularité parmi les photographes professionnels et les amateurs des Etats-Unis d'Amérique. Il possède de nombreux avantages. Son traitement est extrêmement simple. On obtient avec lui la couleur sépia, un brun riche et chaud, plein de délicatesse. Il produit aussi un rouge chaud qui ressemble beaucoup aux effets de sanguine obtenus par le procédé au charbon.

Le papier « Angela Sépia-Platine » est le seul qu'on puisse développer avec un révélateur à froid; c'est une qualité très importante appréciée surtout par ceux qui ont fait usage des développeurs à chaud. Mais le papier « Angelo Sépia-Platine » a d'autres qualités. M. Rudolph Dührkoop, le commissaire de l'exposition photographique allemande à l'Exposition Universelle de Saint-Louis, en 1904, a expérimenté très sérieusement ce papier. Il en a recommandé l'emploi pour son inaltérabilité, ses précieuses qualité de ton, et avant tout pour la grande latitude qu'il laisse au développement et à l'impression.

Quant à l'inaltérabilité des épreuves, il me semble qu'elle est toujours douteuse, car on ne peut pas affirmer — surtout avec un papier nouveau — comment il se comportera après des années; mais, sans aucun doute, son inaltérabilité se présente en seconde ligne après celle du papier au charbon, pourvu qu'il soit traité correctement. Les qualités qu'il possède de s'adapter à l'obtention de tons agréables est remarquable. Ces tons sont uniformes, avec abondance de demi-teintes harmonieuses. Le papier « Angelo Sépia-Platine » montre la profondeur des ombres aussi peu que le platine. C'est pourquoi tous les sécessionistes et membres du Salon-Club des Etats-Unis sont enthousiastes de ce papier. Il permet par-dessus tout l'évanouissement de la forme en conservant la facture photographique.

Encore plus remarquable est la latitude du papier. Il est développé très lentement et cette qualité constitue un avantage particulier. Si tous les autres papiers au sépia produisent un effet en trois minutes, l'« Angelo Sépia-Platine » le produit en cinq minutes. Il peut être développé trop ou pas assez et produit encore des résultats excellents. C'est la même chose avec l'impression.

Le papier « Angelo Sépia-Platine » est fabriqué par M. Di Nunzio, 35, Oliver Street, à Boston. — Mass., U. S. A.

\*  
\*  
\*

*Lutte contre la rouille.* — Le Dr Henry Arzt, de Vienne, vient d'inventer une substance qu'il nomme zorene et qui serait précieuse pour prévenir la formation de la rouille. Elle possède la propriété singulière de pénétrer toute surface sur laquelle on l'applique. Qu'on y fasse tremper une demi-heure du fer, de l'acier, et ils résisteront superficiellement, comme de juste, à l'oxydation grâce à la quantité de zorene qu'ils auront absorbée. On ajoute même que ce mystérieux zorene empêche la pourriture des câbles, des bois, etc., et qu'il rend imperméables pierre, brique, terre cuite, dont il augmente la densité.

(*La Nature*).



# DE-CI DE-LA



La *Typologie*, journal des Arts graphiques, a publié tout récemment un intéressant article sur l'« Illustration dans les journaux quotidiens » sous la signature W. Gamble, l'éminent directeur de la grande maison Penrose connue dans le monde entier.

« C'est naturellement en Amérique que l'on a eu d'abord l'idée d'illustrer les quotidiens au moyen de similis. Maintenant un événement se produit-il? Le reporter photographe est là avec son instantané, le cliché pris est rapidement développé, tiré et des machines perfectionnées où tout se fait presque automatiquement, ont vite fait de donner le simili. »

Les journaux anglais ont suivi rapidement leurs confrères d'Amérique et l'installation de l'un d'eux, le *Daily-Mirror*, est, dit l'auteur de l'article, considéré comme l'une des plus parfaites qui soit au monde. Celui-ci, également pour donner une idée de la rapidité avec laquelle on opère, rend compte d'une expérience dont il a été témoin.

« En arrivant au bureau du journal, le Directeur de la photographie, M. Bartholomew, choisit une épreuve photographique quelconque. La mise au point et l'exposition demandèrent une minute et demie; le développement, le fixage et le séchage six minutes; l'insolation et le développement six minutes dont deux minutes seulement pour l'insolation; la première gravure dans une cuve à oscillation automatique deux minutes; le lavage, biseautage, épreuve trois minutes. Si un reporter venu en même temps que nous avait apporté un instantané d'un événement quelconque, il aurait fallu de 30 à 35 minutes pour obtenir un simili-zinc prêt à passer à la clicherie. »

Cette rapidité inouïe explique, dit M. Liegard, dans la *Revue photographique de l'Ouest*, comment nous pouvons voir reproduit presque immédiatement dans des quotidiens comme le *Journal* et le *Matin* des faits qui se sont passés quelques heures avant le tirage.

C'est en somme, en France, une application presque nouvelle, en tous les cas très jeune, des ressources merveilleuses que fournit la photographie et c'est pour cela qu'il m'a paru bon de la noter au passage.

Si nous comparons les résultats obtenus actuellement par les journaux que je viens de citer avec ceux qu'ils présentaient dans les débuts, nous sommes frappés du grand changement qui s'est produit au point

de vue de la netteté. Ce n'est pas encore la perfection, mais cela est très suffisant pour commenter les articles d'une façon véritablement vivante.

Aussi ne peut-on que s'associer au désir exprimé par M. W. Gamble de voir tous les quotidiens français suivre l'exemple de leurs confrères américains et anglais. Il conclut assez justement : « Les idées nouvelles font lentement leur chemin en France, mais elles le font tout de même ».

\*  
\* \*

Notre grand confrère, les *Annales politiques et littéraires*, rappelle à propos de Daguerre la curieuse anecdote suivante :

Un jour, une femme éplorée se présentait chez le grand chimiste J. Dumas, demandant à lui parler.

— Je suis, lui dit la visiteuse, la femme d'un peintre qui, en proie à je ne sais quelle aberration, a soudain renoncé à son art pour se livrer à de stériles recherches dans le domaine de la Chimie... En ce moment, il s'acharne à trouver un procédé pour fixer les images sur des plaques de cuivre poli !

J. Dumas l'écoutait en hochant la tête.

Mon pauvre mari perd le sens, monsieur, il vend tout ce que nous possédons pour se procurer des ingrédients et faire construire des appareils.

— Je ne vois pas bien ce que je puis y faire.

— Voici, monsieur, j'ai pris la liberté de m'adresser à vous comme au plus savant des chimistes pour vous supplier de détromper mon malheureux mari, dont l'obstination dans de vaines recherches nous réduira bientôt à la plus extrême pauvreté.

J. Dumas prit l'adresse du peintre et la femme sortit.

Que faire ? Décourager ce chercheur, c'était peut-être empêcher une grande découverte. D'un autre côté, le laisser poursuivre ses travaux, n'était-ce pas pousser à la ruine d'une famille ?

J. Dumas alla, le lendemain, chez le peintre et après une courte conversation, lui déclara, au grand ébahissement de sa femme :

— Poursuivez vos recherches et puisez dans ma bourse ?

Le peintre poursuivit, en effet, et grâce au généreux concours de Dumas il put aboutir.

C'était Daguerre, qui trouvait un des principes essentiels de la photographie !

DE MORLHON.

# H. BELLIENI

Constructeur d'Instruments de Précision

Grand Prix : Paris 1900 - Hanoi 1902. 17, Place Carnot

Deux grands Prix : Saint-Louis 1904. NANCY



## Jumelles Bellieni

Simples, Universelles et Stéréoscopique



Avec décentremens identiques des viseurs  
et des objectifs.

Visée horizontale à hauteur de l'œil.

Grands angles interchangeables à volonté.

Télé-objectif permettant la prise des vues à  
longue distance, ajustable sur tous les modèles.



Demandez les " Notes Photographiques Illustrées "

100 Pages - 230 Illustrations - Prix : 2 fr. — Catalogue : franco.



## GEKAWERKE Akt.-Ges. Anau s. M.

SUCCESSEUR DE

Fabrique Photochimique Dr G. KREBS, Offenbach-sur-Mein



CARTOUCHES ET POWDRES PANCHROMATIQUES

A LUMIÈRE A LONGUE DURÉE

Brevet allemand déclaré. — Brevet anglais (Marque déposée,

Empire allemand n° 159.122) — Brevets étrangers déclarés



SOURCE DE LUMIÈRE LA MEILLEURE ET ABSOLUMENT SANS DANGER

pour poses et instantanés de toutes sortes et en  
même temps pouvant remplacer les écrans jaunes

Presque sans fumée, Extraordinaire effet de lumière, Sans vacillations, Tranquille combustion

Non délétère, Toujours prêt à l'usage, Simple, Pratique

Cette nouvelle conquête dans le domaine de la photographie artistique rend possible les photographies sur plaques ortho et panchromatiques sans avoir à faire emploi des verres jaunes; la cartouche panchromatique à lumière à longue durée forme en même temps la source de lumière et l'écran jaune, de telle sorte que les couleurs peuvent être reproduites avec toutes leurs valeurs.



# REVUE SUISSE DE PHOTOGRAPHIE

FONDÉE EN 1889

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en Chef :

D<sup>r</sup> R. A. REISS, Privat-docent, Chef du laboratoire de photographie de l'Université de Lausanne



Principaux collaborateurs :

*Collaborateurs français*

MM. LÉON VIDAL, Paris.  
D<sup>r</sup> E. TRUTAT, Foix.  
Prof. E. WALLON, Paris.  
A. et E. LUMIÈRE, Lyon.  
etc., etc.

MM. D<sup>r</sup> J. AMANN, Lausanne.  
D<sup>r</sup> E. DEMOLE, Genève.  
D<sup>r</sup> SCHMIDT, Paris.  
H. REEB, chim. à Paris.  
etc., etc.

*Collaborateurs allemands*

MM. D<sup>r</sup> O. Vogel, Zurich.  
FRITZ HANSEN, Berlin.  
D<sup>r</sup> C. STURENBERG, Munich.  
Prof. O. SCHEFFLER, Berlin.  
D<sup>r</sup> O. KATZ, Chalottenburg.

*Collaborateur italien, M. le Professeur NAMIAS, Milan, etc., etc.*

Abonnements et Annonces pour la France

H. MERCIER, 1, Rue de la Bourse, PARIS

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier

PRIX D'ABONNEMENT, pour la France . . . . . par an. Fr. 10,50

Éditeurs-Propriétaires : CORBAZ ET C<sup>e</sup>, Lausanne (Suisse)

Nos Lecteurs sont vivement engagés, DANS LEUR INTÉRÊT LE PLUS DIRECT, à mentionner "LA PHOTOGRAPHIE FRANÇAISE" en adressant leurs demandes aux Fabricants et Négociants dont les annonces figurent dans notre Revue.

Ancienne Maison . . .  
FONTAINE \* . . .  
PELLETIER ET  
ROBIQUET, Mem-  
bres de l'Institut . . .

Exposition Uni-  
verselle 1900 :  
Grand Prix.

BILLAULT

**CHENAL, DOUILHET & C<sup>ie</sup>**

Pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, Successeurs

22, Rue de la Sorbonne, PARIS

Usines à Billancourt et à Malakoff

♦ **PRODUITS CHIMIQUES PURS POUR** ♦  
♦ ♦ ♦ **LA PHOTOGRAPHIE** ♦ ♦ ♦  
♦ **ET LES ARTS PHOTOGRAPHIQUES** ♦

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON :

Carbonates de soude et de potasse purs. — Sulfite de soude cristallisé pur et anhydre pur. — Iodures et bromures purs.

## Bulletin Photoglob

Revue illustrée des

**AMATEURS PHOTOGRAPHES**

12 Fascicules par an

Belle publication format 24x32 cm.

ABONNEMENTS :

UN AN : Suisse, 6 fr. 50 ; France et Etr., 8 fr. 75

Extrait des numéros de l'année

Sur le développement artistique de la photographie. — Concurrence photographique. — Sur le révélateur Unal. — La Photographie en montagne. — Application de la Catalyse en photographie. — Galvanographie. — Points de vue d'ensemble. — Sur la valeur d'un objectif photographique. — La Photographie et l'Esthétique. — La Photographie et son rôle éducateur. — Conseils aux amateurs voyageant en Russie. — Procédés d'amateur. — Renforcement partiel des images faibles. — La gaieté dans l'art. — Principes chimiques de la Photographie. — Petites misères (Fantaisies photographiques, etc.), etc.

NUMÉRO SPÉCIMEN gratuit sur demande

On s'abonne chez tous les libraires, bureaux de poste ou directement au

**Polygraphisches Institut A. G.**

ZURICH (Suisse)

## CHEMIN DE FER DU NORD

## CARNETS

DE

## Voyages circulaires

## A PRIX RÉDUITS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français métropolitains, algériens et tunisiens, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays Européens désignés ci-après : Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bosnie, Bulgarie, Serbie, Roumélie, Turquie, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Suède, Norvège et Finlande.

Les conditions principales d'émission de ces livrets sont les suivantes :

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial. Il peut affecter la forme d'un voyage circulaire ou celle d'un aller et retour.

Le parcours à effectuer sur les réseaux ou par les voies navigables des pays indiqués ci-dessus (France et Etranger) ne peut être inférieur à 600 kilomètres. La durée de validité des livrets est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres; elle est de 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres, et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.

Dans aucun cas la durée de validité ne peut être prolongée ni l'itinéraire modifié.

Les enfants âgés de moins de 4 ans sont transportés gratuitement s'ils n'occupent pas une place distincte; au-dessus de 4 ans jusqu'à 10 ans, ils bénéficient d'une réduction de moitié.

Il n'est accordé aucune gratuité pour le transport des bagages enregistrés.

Aucune réduction sur les prix de ces livrets n'est accordée pour les voyages effectués en groupe ou les voyages de famille.

Ces livrets doivent être demandés à l'avance sur des formulaires *ad hoc* et au moyen de cartes, tarifs et documents tenus à la disposition des intéressés dans toutes les gares et stations françaises ou étrangères faisant partie des pays européens désignés ci-dessus.

Ces demandes doivent comporter la liste exacte des villes à visiter et l'indication des itinéraires choisis.

Il est exigé des voyageurs, au moment de la demande, le dépôt d'une provision de 3 francs par livret. Cette somme est déduite du prix lorsque le voyageur prend possession de ce livret.

Pour déterminer l'itinéraire de son voyage, il est recommandé au voyageur de consulter, au préalable, les Indicateurs des Chemins de fer et des lignes de navigation. Ces documents seuls donnent, en effet, exactement les renseignements qu'il est important de connaître (correspondances les plus rapides, voitures directes, voitures-lits ou wagons-restaurants, train à intercirculation). — En raison des communications plus rapides qui peuvent exister par des itinéraires détournés, la route kilométriquement la plus courte n'est pas toujours, en effet, la plus avantageuse.

Librairie C. REINWALD. -- SCHLEICHER Frères & C<sup>o</sup>, Edit  
15, Rue des Saints-Pères, PARIS (6<sup>e</sup>)

## La Photographie sous-marine

et les progrès de la Photographie

Par L. BOUTAN, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

1 vol. in-8, avec 52 planches et 12 planches en couleurs hors texte : 10 francs.

## La Photographie de l'Invisible

Les Rayons X

Par L. AUBERT

1 volume in-16 avec 22 figures, et 4 planches en couleurs hors texte et un glossaire : 1 fr. 50.

## La Photographie des Couleurs

Par C. RUCKERT

1 volume in-16, avec 41 figures et 4 planches en couleurs hors texte et un glossaire : 1 fr. 50.

Les plantes qui nourrissent  
qui guérissent, qui tuent

Par Henri COUPIN, docteur ès-sciences, préparateur de botanique à la Faculté des Sciences de Paris.

3 volumes in-8 avec 12 planches en plusieurs couleurs (soit 4 planches par volume).

Chaque volume : 1 fr. 50; les 3 volumes : 4 fr. 50

## La Femme

*Conformation, fonctions, maladies et hygiène spéciales*

Par le D<sup>r</sup> GALTIER-BOISSIÈRE, 10 planches coloriées (1/3 de la grandeur naturelle) à feuillets découpés et superposés, formant 45 coupes anatomiques, et 55 gravures dans le texte.

1 volume gr. in-8 : 8 francs.

## Les Industries Artistiques

Par Pierre MARCEL

1 volume in-8 avec 128 figures dans le texte, dessins de A. Collombar.

1 volume in-8 : 6 francs.

## Les Papillons d'Europe

Introduction à l'étude des papillons suivie de tableaux de détermination des familles, des tribus, des genres et de la plupart des espèces européennes, par Joanny MARTIN, préparateur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. 1 volume in-8 oblong avec 48 figures dans le texte et 54 planches en plusieurs couleurs hors texte : 9 francs.

## Les Actualités Scientifiques

Par Max de NANSOUTY

1 volume in-8 : 3 fr. 50

# LUMIÈRE

## LYON-MONPLAISIR

**Les PLAQUES LUMIÈRE**  
ÉTIQUETTE BLEUE

Se recommandent par la sensibilité et la régularité de leur émulsion. Elles s'emploient pour tous les travaux d'Instantané ou de Pose.

Pour obtenir les meilleurs clichés de PAYSAGES, il est indispensable d'employer des

**PLAQUES LUMIÈRE ORTHOCHROMATIQUES**

**Les PAPIERS LUMIÈRE**  
AU CITRATE D'ARGENT

Grâce à leur richesse en argent, fournissent des noirs parfaits et des demi-teintes délicates, même avec des clichés médiocres.

**Nouveaux Papiers MARQUE D et L**

Donnant aux images une vigueur et une netteté très remarquables

**Nouvelles CARTES POSTALES Sensibles**

Au Citrate, au Gélatino et « Radios »

**PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHOTOGRAPHIE**

Pour éviter les insuccès, il est indispensable de consulter

**L'AGENDA LUMIÈRE**

Prix : 1 franc. — 1 fr. 10 par poste recommandé

Renfermant tous les Renseignements nécessaires aux Photographes

**VIENT DE PARAÎTRE :**

**P. PRIEUR**

# La Photographie indirecte des Couleurs

## SES APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Plaquette de grand luxe in-4° carré, de 21 pages, avec 19 planches en trois couleurs.

**PRIX : 10 FRANCS**

contre-mandat-poste, à l'Administrateur du Journal.

Nos Lecteurs sont vivement engagés, DANS LEUR INTERET LE PLUS DIRECT, à mentionner " LA PHOTOGRAPHIE FRANÇAISE " en adressant leurs demandes aux Fabricants et Négociants dont les annonces figurent dans notre Revue.

18, RUE DES MATHURINS  
PRÈS DE L'OPÉRA

**LE HAMMAM**

**BAINS TURCO-ROMAINS**

SUDATION  
MASSAGE  
LAVAGE  
PISCINE  
SALONS DE REPOS  
SALON DE COIFFURE  
PÉDICURE, BUFFET  
HYDROTHERAPIE COMPLÈTE  
SALLE DE GYMNASTIQUE.

BAIN DES DAMES 47, B<sup>RD</sup> HAUSSMANN

MAISON DU SIMILI-JAPON

**E. DUJARDIN**

76, Rue de Rennes, 76, PARIS (VI<sup>e</sup>)

SIMILIS-JAPONS TOUTES SORTES, BLANC-CRÈME  
ET COULEURS POUR ÉDITIONS DE LUXE

PAPIERS CUIRS POUR DOSSIERS ET COUVERTURES

Nouvelles sortes :

Similis-Japons mats (15 nuances) en formats Raisin 51 x 66 de 28 kilos, et Jésus 57 x 78 de 36 kilos pour Couvertures, unies, estampées ou gaufrées.

(Voir Couverture de la présente Revue)

**OBJECTIFS HERMAGIS**  
**TROUSSES HERMAGIS**  
**JUMELLES HERMAGIS**  
**DÉTECTIVES HERMAGIS**  
**FOLDINGS HERMAGIS**

Demander Catalogue général gratuit à

**J. FLEURY-HERMAGIS** \*

CONSTRUCTEUR-BREVETÉ

18, rue Rambuteau, PARIS (3<sup>e</sup>)

**ON ÉCHANGERAIT**

Un très bon **APPAREIL A MAIN 9 x 12**  
Objectif Steinheil.

**UN PHONOGRAPHE**, parfait ayant coûté 140 fr.  
plus de nombreux cylindres

Contre un **APPAREIL** stéréoscopique en bon état.

✂

Écrire à **LE BRETON**, Photographe  
à Bois-Colombes

**CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE**

Le Chemin de fer électrique du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix, sera maintenu en exploitation pendant tout l'hiver 1905-1906, pour le transport des voyageurs, de leurs bagages et des marchandises à grande vitesse.

Des hôtels restent ouverts à Chamonix toute l'année.

**LE COURRIER DE LA PRESSE**

21, Boulevard Montmartre, PARIS

FONDÉ EN 1889

TÉLÉPHONE  
101-50

Rédacteur : **A. GALLOIS**

Adresse Télégraphique  
Courpress, Paris

Fournit coupures de Journaux et de Revues sur tous sujets et personnalités

**TARIF 0 fr. 30 PAR COUPURE**

Tarif réduit, PAIEMENT D'AVANCE, sans période de temps limité

Par 100 coupures. . . . .	25 francs	Par 500 coupures. . . . .	105 fr.
— 250 — . . . . .	55 —	— 1000 — . . . . .	200 fr.

Le COURRIER de la PRESSE reçoit sans frais les ABONNEMENTS et ANNONCES pour tous les Journaux et Revues

Adresse Télégraphique  
PLAQUES-PARIS.

Téléphone : 105-75

PLAQUES, PELLICULES ET  
PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

# J. JOUGLA

SOCIÉTÉ ANONYME (Capital 1.500.000 francs)

SIÈGE SOCIAL : 45, Rue de Rivoli, PARIS

Usines à JOINVILLE-LE-PONT (Seine)

PLAQUES NÉGATIVES

Instantanées . . . . . Étiquette verte.  
Extra-rapides . . . . . — rose.  
Reproductions . . . . . — jaune.

PLAQUES DIAPOSITIVES

sur verre opale . . . . . }  
sur verre doux . . . . . } par  
sur verre ordinaire . . . . . } développement.

**Nouvelles Plaques à l'Iodo-bromure d'argent**

Bandes bleues . . . . . Paysages et Portraits. | Bandes mauves . . . . . Grands Instantanés.

*Plaques pelliculaires spéciales pour la Phototypie*

**PLAQUES X spéciales pour la Radiographie**

“ **LE SINNOX** ”

Nouvel appareil à plaques se chargeant en plein jour h. s. g. d. g., avec la boîte de plaques elle-même

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

Nouveau papier au Chloro-citrate  
à 0 fr. 70 la Pochette

Papier au Bromure  
Lisse et rugueux

Papier à la Celloïdine, brillant ou mat  
d'une grande finesse et richesse de tons.

L'Azur, à fond bleu spécial pour les paysages  
et les marines.

Spécialité de Papiers mats artistiques, Soie, Menus,

Cartes postales et Papiers à Lettres sensibles

*Révélateurs et Virage-Fixage J. JOUGLA (Très recommandés)*

**Plaque l'INTENSIVE, Formule Mercier**

à l'Émétique, Ésérine, Morphine, etc., supportant de grands écarts de pose  
Plus d'insuccès ni de clichés perdus

Adresser Ordres et Correspondances

Au SIÈGE SOCIAL : 45, Rue de Rivoli, PARIS

DÉPOT CHEZ TOUS LES MARCHANDS D'ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES

NOUVEAUTÉ !!!

\*\*\*

## LE TRICHROM-DÉTECTIVE

Appareil destiné à la prise des clichés

pour la Photographie indirecte des Couleurs.



↪ Cet instrument constitue la nouveauté la plus remarquable dans la construction photographique.

↪ Appareil construit avec le plus grand soin, recouvert en maroquin emier choix et muni d'une poignée.



↪ Ce modèle est accompagné d'un viseur, d'un niveau à bulle, d'un tube à piston pour le déclenchement pneumatique à la poire, d'un compteur automatique indiquant le nombre de plaques posées, d'un écrou permettant l'ajustage de l'appareil sur un pied, de douze porte-plaques et porte-écrans en métal, d'un objectif  $f/5$  de Lacour, apochromatique, extrêmement lumi-

neux, spécialement établi en vue de la photographie des couleurs, monté avec diaphragmes iris. Un mouvement d'horlogerie commande l'obturateur à vitesses variables qui se déclenche au doigt ou à la poire, à volonté.

↪ Cet appareil, livré avec quatre séries d'écrans spéciaux, est construit de telle façon qu'il peut servir pour la photographie en noir comme pour la photographie trichrome, pour l'instantané comme pour la pose.

↪ Sac tout cuir, doublé vert à l'intérieur, avec courroie.

↪ **PRIX du Trichrom-Détective** monté avec Eurysgraphe Lacour  $f/5$  et quatre séries d'écrans spéciaux pour la photographie des couleurs, format  $9 \times 12$ . . . . .

**500** fr.

Pour la Vente, s'adresser à

**PRIEUR & DUBOIS & C<sup>ie</sup>**

26, Rue de la République, 26

**PUTEAUX-SUR-SEINE**

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

## Voyages à Itinéraires Facultatifs

*A coupons combinables*

De FRANCE aux ECHELLES du LEVANT

(ou vice-versa)

Des carnets de voyages à itinéraires facultatifs, à coupons combinables, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes et de 300 kilomètres de parcours minimum par voie ferrée, sont délivrés toute l'année, par toutes les gares P.-L.-M. pour effectuer des parcours sur le réseau P.-L.-M. ainsi que sur les lignes postales de Marseille aux Echelles du Levant desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. L'itinéraire de ces voyages, établi au gré du voyageur, doit passer, à l'aller et au retour, par Marseille, port d'attache des paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes faisant le service des Echelles du Levant (Alexandrie, Jaffa, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne).

Ces carnets sont valables 120 jours; cette durée de validité peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant un supplément égal à 10 % du prix du carnet pour chaque prolongation.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de carnet 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON &amp; A LA MÉDITERRANÉE

## DELIVRANCE

Par les Bureaux-Succursales  
de la C<sup>ie</sup> P.-L.-M. de :

*Billets simples, billets d'aller et retour  
Billets prix à l'avance*

Les Bureaux-succursales de la Compagnie, à Paris, délivrent, pour toutes les gares de son réseau, des billets simples (plein tarif, demi-tarif, tarif militaire) et des billets d'aller et retour de toutes classes.

Ces Bureaux-succursales sont situés : rue Saint-Lazare, 88; rue des Petites-Ecuries, 11; rue de Rambuteau, 6; rue de Rennes, 45; rue Saint-Martin, 252; place de la République, 16; rue Saint-Anne, 6; rue Tiquetonne, 64.

Ils délivrent également, et à l'avance, par séries de 20, avec une réduction de 10 0/0 sur le prix ordinaire des places, des billets de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les gares de la banlieue de Paris situées jusqu'à Fontainebleau et Corbeil inclusivement. Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour).

## AU CENTRE DE LONDRES

*Centre Regent Street*

## HOTEL RONVEAU

*2, Golden Square*

Maison française de 1<sup>er</sup> ordre, avec tout le confort moderne : Téléphone, Électricité, etc.

**EXCELLENTE CONDITIONS**

**EXTRÊMEMENT RECOMMANDÉ**

## BREVETS D'INVENTION <sup>(1)</sup>

- 359.190. — 6 novembre 1905. SIMONIS. Pied pour appareils photographiques.
- 359.208. — 7 novembre 1905. RIVAILLON. Appareil pour la reproduction, la réduction et l'agrandissement photographiques.
- 359.218. — 7 novembre 1905. FIRME « NEUE PHOTOGRAPHISCHE GESELLSCHAFT, AKTIEN GESELLSCHAFT ». Images ne devenant transparentes ou changeantes qu'après avoir été exposées à la lumière.
- 359.368. — 11 novembre 1905. TORRANI. Perfectionnements dans l'emballage des supports pour la couche sensible destinée à la production d'images photographiques.
- 359.394. — 13 novembre 1905. SCHMIDT. Voiture chambre noire et atelier pour la photographie de l'atelier.
- 359.417. — 14 novembre 1905. Sté Carl Zeiss. Dispositif facilitant la fermeture des châssis photographiques munis d'un volet en forme de sac et d'une coiffe d'étanchéité.
- 359.628. — 20 novembre 1905. KELLY ET BENTHAM. Plaque ou pellicule photographique.
- 359.768. — 6 novembre 1905. PIFER. Procédé d'obtention d'images photographiques.
- 359.775. — 18 novembre 1905. JOUVEN. Appareil pour le tirage des épreuves photographiques sur papier au gélatino-bromure d'argent.
- 359.880. — 28 novembre 1905. SCHNEIDER. Appareil à source lumineuse intérieure et à châssis-pressé pour le tirage d'épreuves photographiques.
- 359.883. — 28 novembre 1905. DUPEYRON. Dispositions des ressorts de boutons d'arrêt des branches extensibles des pieds d'appareils photographiques.
- 359.884. — 28 novembre 1905. DUPEYRON. Procédé de fabrication des éléments de branches extensibles de pieds d'appareils photographiques.

(1) Communication de MM. MARILLON et BERRIET, Office international pour l'obtention des brevets d'invention en France et à l'étranger, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

# OCCASION



Pour satisfaire au désir souvent exprimé par nombre de nos lecteurs, nous avons pu nous procurer

## Quelques Collections de la Photographie Française

*Années 1901, 1902, 1903, 1904*

Nous pouvons céder chaque année de ces collections aux conditions suivantes :

FRANCE . . . . 8 fr., franco de port  
ÉTRANGER . . . 10 fr. —

contre mandat-poste de pareille somme adressé à l'Administrateur de la Revue,

*13, rue Delarivière-Lefoullon, PUTEAUX*

Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui voudraient profiter de cette occasion unique à le faire rapidement, les collections dont nous pouvons ainsi disposer étant en nombre très restreint.

AMATEURS ! LA

# SAISON D'HIVER



vous réserve  
de charmantes occupations  
entr'autres :

LES TIRAGES RAPIDES SUR LES PAPIERS

# VELOX

LES TIRAGES SUR CARTES POSTALES

# DEKKO

LES AGRANDISSEMENTS SUR PAPIERS AU BROMURE

# KODAK



**GRATUIT :**

le Catalogue général et  
les formules des papiers  
photographiques Kodak.

**EASTMAN KODAK**

PARIS  
5, Av. de l'Opéra  
4, Place Vendôme



LYON  
26 et 28, Rue de  
la République